

# Creil Sud Oise



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## RAPPORT ANNUEL 2020

Creil  
Sud  
Oise  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

Creil  
Sud  
Oise  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION





---

# SOMMAIRE

---

**7** Chapitre 1  
**METTRE EN VALEUR LES ESPACES  
NATURELS ET LE MODERNISME**

---

**13** Chapitre 2  
**PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT**

---

**21** Chapitre 3  
**DÉVELOPPER LES ESPACES URBAINS**

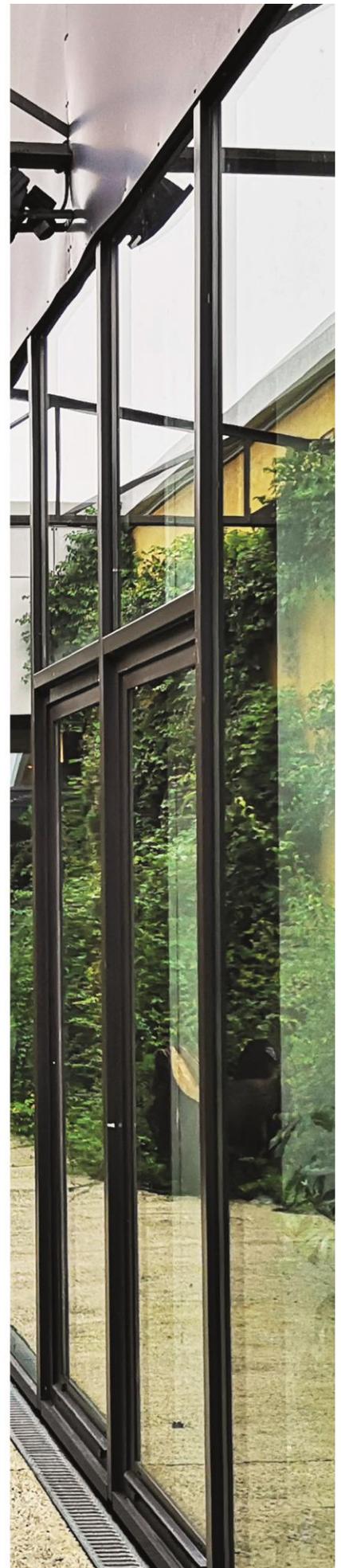
---

**27** Chapitre 4  
**DÉVELOPPER LES POLITIQUES  
SUR LE TERRITOIRE**

---

**55** Chapitre 5  
**CÔTÉ COULISSES**

---





## INTRO

### **Le mieux-vivre de 87 000 habitants, enjeu du projet de territoire de l'ACSO**

*Fidèle à ses valeurs et à son identité, l'Agglomération Creil Sud Oise continue d'avancer avec conviction dans la concrétisation de son projet de territoire. Quatre ans après la fusion de l'ex-CAC et de l'ex-PSO, l'ACSO affirme sa volonté de concilier urbain et rural, de repenser le cœur d'Agglo tout en enrichissant les services dans les villages. L'équipe de la toute nouvelle mandature continue avec enthousiasme les projets déployés par la précédente et les enrichit avec l'objectif de les mener à terme avant 2026.*

### **Nouveau conseil communautaire : Les nouveaux élus face au Projet de territoire**

Plus que jamais, le Projet de territoire est la feuille de route des conseillers communautaires de l'Agglomération Creil Sud Oise. Certes, la mise en place des 51 élus après les municipales de 2020 a été fortement bousculée par la crise sanitaire.

Touffefois, dès l'été, le président reconduit, Jean-Claude Villemain, les 15 vice-présidents, les 4 conseillers délégués et les 31 autres élus se sont rapidement mis à l'ouvrage.

Représentant les 11 communes de l'ACSO, ils ont pour mission pendant six ans d'améliorer la qualité des services dans tous les domaines de compétence, d'agir pour que l'ACSO soit utile au quotidien pour le mieux vivre de ses 87 000 habitants mais également de poursuivre la résilience du territoire à l'échéance de 2040.

Si la mandature qui s'est ouverte doit faire face aux enjeux de la transition écologique, l'action des élus poursuivra ce qui a déjà été entrepris en matière d'attractivité économique et touristique, de logement, de mobilités, de rénovation urbaine ou encore de services à la population. Une mandature qui sera aussi dominée par des investissements conséquents pour financer les grands projets urbains : Gare Cœur d'Agglo, l'Ec'eau Port, la reconversion des friches, ainsi que de nouveaux équipements telle que l'extension du gymnase Marie Curie par un nouveau DOJO départemental.



# **1/ METTRE EN VALEUR Les espaces naturels et le monde rural**

## **La ruralité trouve sa place dans l'Agglo**

*Signalétique des chemins de randonnée, protection de la faune et flore de six sites protégés, promenades sur l'Oise, révéler le potentiel de la rivière Le Thérain et celui des carrières, tout est mis en œuvre pour valoriser la ruralité dans l'Agglomération. C'est l'un des rôles de l'Office de tourisme.*

## **Office de Tourisme intercommunal : Des projets structurants et de nouveaux locaux**

Malgré une « année quasi blanche » pour Creil Sud Oise Tourisme en raison de la pandémie, 2020 a été marquée par la réalisation de deux grandes études destinées à concourir au développement du tourisme sur le territoire de l'ACSO : l'une portée par l'Agence de Développement Touristique, Oise Tourisme, l'autre par Voies Navigables de France (VNF) et les départements de l'Oise et du Val-d'Oise. Par ailleurs, l'Office de Tourisme Creil Sud Oise a ouvert ses portes au public dans le centre-ville de Creil en septembre 2020. Enfin, les bases du projet de refonte de la signalétique informative relative aux randonnées ont été jetées, et les grands projets d'aménagement des berges de l'Oise et de création d'un hébergement de groupes, à poursuivre en 2021, ont été amorcés.

## **L'Office de Tourisme désormais au cœur de Creil**

Né de la volonté du Conseil communautaire en 2017, l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Creil Sud Oise Tourisme s'appuie sur deux sites principaux : l'Office de Tourisme à Creil et la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise située au 22, rue Jean-Jaurès dont la commune de Saint-Maximin est propriétaire.

Depuis la mi-septembre 2020, l'Office de Tourisme est implanté au 6, avenue Jules-Uhry dans le centre-ville de Creil tout près de la gare, à la place de l'ancien magasin d'Optique Maes. Les quatre niveaux de ce bâtiment ont été refaits à neuf, ce qui a nécessité plusieurs mois de travaux réalisés par l'Agglomération. Comme ils appartenaient à la commune de Creil et qu'ils font l'objet d'un portage foncier par l'Établissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO) jusqu'en décembre 2022, une convention d'occupation précaire a été établie entre la commune et l'ACSO, cette dernière les mettant ensuite à disposition de l'Office de Tourisme. Mais pour pérenniser cette mise à disposition et garantir la poursuite des activités de l'Office de Tourisme, l'ACSO a prévu d'acquérir les locaux début 2021 pour en être propriétaire.

## **Économiquement, une année blanche**

Entre confinements, limitation des rassemblements et déplacements restreints, les résultats de l'Office de Tourisme en 2020 ont freiné la montée en puissance opérée depuis 2018, d'autant qu'un site phare, la carrière souterraine de la Maison de la Pierre, est fermé pour maintenance depuis octobre 2019. Alors que les prévisions d'activités commerciales de vente auguraient une très belle année, la pandémie a entraîné une chute de la fréquentation de 80 %. Qu'importe : l'équipe a su rebondir et a redoublé d'efforts dans sa stratégie marketing et de promotion en travaillant sur de nombreux dossiers de fond. Elle a dynamisé l'image du territoire et s'est emparée de nouvelles pratiques en réalisant notamment 36 vidéos et 41 reportages photos pour séduire de nouveaux publics en communiquant différemment autour d'anecdotes sur le territoire notamment. Davantage exploité, le numérique s'est révélé un réel vecteur de soutien, les fans de Creil Sud Oise Tourisme approchant les 7 000 sur Facebook !

## **Un schéma de développement touristique et un contrat de rayonnement touristique en préparation**

La nouvelle mandature et le renouvellement des membres du Comité de Direction de Creil Sud Oise Tourisme (composé d'élus et de membres socioprofessionnels contribuant au tourisme) permettent naturellement d'envisager l'élaboration d'un schéma de développement touristique. L'objectif est de porter la politique tourisme de l'ACSO afin de révéler et de promouvoir tous les atouts et les potentiels de la destination. L'Agglomération va donc se mettre en ordre de marche dans le cadre de sa compétence relative à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique intercommunale du tourisme et des programmes intercommunaux de développement touristique qu'elle a conservée, les autres compétences ayant été déléguées à Creil Sud Oise Tourisme. Plusieurs étapes se succéderont : la phase 1 qui débutera en 2021 consistera à réaliser un état des lieux et un diagnostic du territoire. La phase 2 relèvera de la définition d'une stratégie de développement touristique et sera suivie en phase 3 de l'élaboration d'un plan d'actions.

Par ailleurs, l'Agglomération Creil Sud Oise et sa voisine, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH), disposant chacune d'un Office de Tourisme, ont fait ensemble acte de candidature à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Hauts de France pour créer des espaces de rayonnement touristiques en Hauts-de-France. Leur candidature a été retenue début 2020. Ainsi, la mise en place d'actions stratégiques de valorisation touristique de l'espace de rayonnement, constitué de l'ACSO et de la CCPOH, devrait-elle être formalisée dans un Contrat de Rayonnement Touristique à rédiger et à déposer à la Région au plus tard fin 2021.

## **La Maison de la Pierre : Un diagnostic et une étude à double volet pour valoriser la Maison de la Pierre et les carrières du territoire**

La pierre étant constitutive de l'ADN du territoire de l'ACSO, un diagnostic en vue de développer de nouvelles clientèles des carrières du territoire est programmé en 2021. L'étude établira le recensement des carrières souterraines et à ciel ouvert avec des possibilités de réaménagement en fonction des contraintes techniques et de sécurité et la création d'offres touristiques qui pourraient s'inscrire dans le champ d'action de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise récemment intégrée à l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme et considérée comme une des portes d'entrée du territoire.

## **Chemins de randonnées : La signalétique revue sur les 7 parcours à partir de 2021**

Après la réfection du balisage réalisée en 2020 par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise (CDRP60), avec qui l'Agglomération a établi un partenariat, et la refonte de fiches-randonnées mises à la disposition du public, l'ACSO va engager la reprise de la totalité de la signalétique informative sur les 7 circuits de randonnée qui couvrent actuellement le territoire. Il s'agira de remplacer un peu plus d'une cinquantaine de panneaux qui sont implantés au départ de chaque randonnée et qui jalonnent les chemins. Une nouvelle identité visuelle sera adoptée avec la création d'illustrations pour mettre en valeur les richesses du territoire. Parallèlement, il est également prévu de compléter la signalétique directionnelle (composée de poteaux et flèches ou de lames directionnelles) pour guider plus efficacement les promeneurs et les randonneurs. L'ACSO poursuivra par ailleurs la création de parcours de randonnées, l'objectif étant de mettre en valeur chaque commune et d'assurer un maillage équilibré du territoire.

## Site des Glachoirs : Poursuite de l'aménagement et projet d'hébergement

Initié en 2019 avec le soutien financier du Conseil Départemental de l'Oise, l'aménagement du site des Glachoirs à Saint-Vaast-Les-Mello se poursuivra avec l'implantation de panneaux d'information, l'aménagement de l'accès au site et la réfection du parking pour accueillir les visiteurs, qu'ils soient promeneurs, randonneurs ou pratiquants d'escalade. Parallèlement, une étude de faisabilité pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel situé à quelques encablures du site sera lancée en 2021 par les services de l'ACSO. Le projet de création d'un hébergement de groupes nécessite en effet de disposer de données techniques relatives au bâti et aux possibilités d'aménagement préalablement à l'étude touristique qui sera menée ensuite.

## Protection des sites : 6 sites protégés par une convention pluriannuelle

L'ACSO a signé en avril 2020 une convention pluriannuelle avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CENHdF) dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ». Les actions portent principalement sur la gestion et la valorisation des sites suivants :

- Pelouses de la Garenne à Creil pour la valorisation des coteaux ;
- Base aérienne de Creil ;
- Site naturel d'escalade des Glachoirs à Saint-Vaast-lès-Mello ;
- Marais Chantraine à Saint-Vaast-lès-Mello ;
- Pelouses du Larris à Saint-Leu d'Esserent.

Devraient à terme intégrer cette convention :

- Colline aux oiseaux à St Maximin ;
- Maison de la Pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin (préservation des chauves-souris) ;
- Marais Monroy à Nogent-sur-Oise.

Les signataires de la convention s'engagent à mutualiser leurs moyens d'actions, à programmer et à développer des actions communes et complémentaires pour parvenir à une meilleure connaissance, gestion et valorisation du patrimoine naturel du territoire de l'ACSO. Cette valorisation se fera principalement avec les propriétaires publics et privés et les opérateurs touristiques.

## Sorties nature et plans de gestion

En 2020, des sorties nature ont été organisées à Saint-Vaast-Les-Mello ainsi qu'à Saint-Leu d'Esserent, avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et l'association Saint-Vaast Nature.

Le CEN HdF a déposé un projet pour la réalisation d'un plan de gestion commun au marais Chantraine et au site des Glachoirs, dans le cadre de l'Appel À Projets « MobBiodiv' » de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), mais il n'a pas été retenu. Il est envisagé de le proposer légèrement modifié au plan de relance. Parallèlement, le projet de renouvellement du plan de gestion du marais Chantraine a été réintégré dans le budget primitif du Conservatoire.

## Visites guidées, chantiers nature et randonnées en 2021

L'année 2021 a débuté par un Comité de Pilotage afin de définir un programme pluriannuel d'interventions multi sites, et déterminer les modes de conventionnement pour la gestion des sites.

Des actions de sensibilisation vont être proposées en 2021 :

- Des visites guidées avec l'Office de Tourisme Creil Sud Oise pour contribuer à la découverte des atouts naturels du territoire et au respect de l'environnement ;

- Des chantiers nature organisés par le CENHdF permettant aux habitants de s'investir et d'œuvrer à la préservation des espèces (flore) du territoire ;
- Des circuits de randonnée balisés (existants et à venir) destinés à promouvoir le patrimoine naturel (faune, flore, géologie), la pratique de la randonnée et de l'escalade étant des loisirs à faible impact sur l'environnement si les règlements et les consignes sont bien respectés sur les sites naturels protégés.

## **Thérain : Révéler le potentiel touristique de la rivière**

Affluente de la rive droite de l'Oise, la rivière Thérain traverse 40 communes du département de l'Oise et les 5 des 11 communes du territoire de l'ACSO que sont Maysel, Saint-Vaast-Les-Mello, Cramoisy, Montataire et Saint-Leu-d'Esserent, cette dernière étant située à l'embouchure du Thérain à la confluence avec la rivière Oise. D'une longueur de 94 km, le Thérain offre une portion navigable de 75 km permettant le développement d'une offre d'activités nautiques depuis le Beauvaisis jusqu'au bassin Creillois telles que le canoë, le kayak et le paddle. Ces pratiques requièrent toutefois la mise en place d'aménagements spécifiques avec la création de services et de produits.

Outre l'ACSO, quatre autres territoires se mobilisent pour la mise en œuvre du tourisme autour du Thérain : la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes Thelloise et la Communauté de Communes du Clermontois. Le projet de développement fait l'objet d'une étude confiée au Cabinet Alliances et à la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) réalisée de mars 2020 à juillet 2021.

Sur le territoire de l'ACSO, la portion de près de 10 km allant de Maysel à Saint-Leu d'Esserent est tout à fait propice à l'itinérance pour la découverte de nombreux atouts relevant des patrimoines historiques, industriels et naturels.

## **Tourisme fluvial et fluvestre**

Comme elles organisent régulièrement des promenades en bateau sur la rivière Oise, l'ACSO et l'Office de Tourisme participent depuis 2018 aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial biennuelles avec d'autres entités fédérées sous la bannière « Oise River Cruise Compiègne – Auvers-sur-Oise – Paris ». Dans le même temps, l'ACSO et l'Office de Tourisme se sont engagés dans un groupe de travail constitué pour les besoins de réalisation d'une étude touristique portée par Voies Navigables de France (VNF) et les départements de l'Oise et du Val-d'Oise pour élaborer un schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre dans la Vallée de l'Oise, l'objectif étant de construire une destination fluviale.

De Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) à Noyon (Oise), la Vallée de l'Oise dispose de 5 ports, 5 haltes et 3 escales accueillant des paquebots fluviaux. Trois projets d'aménagement vont par ailleurs voir le jour : le port de l'Isle-Adam (Val d'Oise), l'Ec' eau port de Creil et le Pôle fluvial de Longueil-Annel (Oise). Le positionnement touristique défini s'articulera autour de 3 expériences : la flânerie, la rencontre, l'immersion culturelle. Il est assorti de 4 défis à mettre en œuvre sur le linéaire :

- . Equiper et aménager des escales ;
- . Accroître la qualité de l'accueil pour améliorer l'expérience de visite ;
- . Créer de nouveaux produits fluviaux (promenades en bateau et à vélo notamment) ;
- . Unifier la communication et se doter d'une stratégie de marque pour promouvoir la destination.

Le plan d'actions déterminé sera décliné de 2021 à 2025. La première phase du projet d'aménagement des berges de l'Oise de Saint-Leu d'Esserent à Creil porté par l'ACSO, avec une étude à réaliser en 2021

participera directement au projet de développement du tourisme fluvial puisqu'il est prévu de réhabiliter les anciens chemins de halage et de créer des voies douces le long de la rivière.

### **Les aides en 2020**

690 000 € : la subvention de l'ACSO à Creil Sud Oise Tourisme (Office du Tourisme et Maison de la Pierre du Sud de l'Oise) ;

1 200 € : pour le contrôle et l'entretien du site naturel d'escalade « Les Glachoirs » par le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade de l'Oise ;

1 000 € : la subvention à Oise Tourisme pour la « Mission Thérain » ;

551 € : pour le balisage, le petit entretien et la veille sur les chemins de randonnée effectués par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise.



## **2/ PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT**

### **Environnement : inciter et montrer l'exemple**

*Sans relâche, l'ACSO démontre au quotidien sa volonté de préserver son environnement et de protéger la planète. Outre la commande en cours de 4 véhicules hybrides pour les transports urbains, l'expérience des plantes dépolluantes est reconduite et un fonds pour aider les ménages à changer leurs chauffages au bois polluants a été mis en place. Le programme de voies de circulation douce se poursuit parallèlement. Devenue Territoire Engagé pour la Nature, l'ACSO se mobilise pour préserver la biodiversité, empêcher la pollution des espaces naturels en luttant notamment contre les dépôts sauvages. Tout prochainement, le travail engagé pour harmoniser le prix de l'eau sera finalisé.*

### **Favoriser l'éducation à l'Environnement : Poursuivre les actions de sensibilisation**

En dépit du Covid-19, des actions de sensibilisation ont quand même pu être programmées en 2020. Deux douzaines d'opérations ont pu être menées dans 8 écoles primaires ou collèges de 5 communes de l'ACSO avec pour thématiques le tri des déchets et la préservation de l'eau. Plus de 700 jeunes et leurs enseignants ont bénéficié de ces informations. Par ailleurs, des visites de terrains regroupant 515 participants et des séances sur le compostage intéressant plus d'une quarantaine de personnes, ont pu avoir lieu.

### **Encourager le compostage avec une vidéo**

Toujours articulée autour des opérations de sensibilisation au respect de l'environnement, auprès des adultes comme des scolaires, notre action concernant l'environnement ne cesse de s'étendre. Les circonstances liées aux restrictions de rassemblements et d'organisation d'ateliers générés par la crise sanitaire ont par exemple entraîné la réalisation d'un tutoriel consacré au compostage. Un tiers de nos déchets pourrait prendre la direction d'un composteur et cette vidéo pédagogique dit tout ce qu'il convient de savoir pour bien maîtriser les techniques du compostage en 3'30". Elle est adressée à tous les habitants du territoire qui se lancent dans cet exercice. Les retours sont si positifs qu'en 2022 il est prévu de réaliser un deuxième tutoriel dédié cette fois aux astuces pour bien jardiner.

### **L'expérience des plantes dépolluantes avec l'INERIS**

Entre 2010 et 2014, la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) et l'Institut National de l'Environnement industriel et des RISques (INERIS) ont signé une convention cadre à l'occasion de la mise en œuvre du plan environnement de la CAC et du projet de rénovation urbaine du quartier intercommunal de Gournay - les Usines, dont une partie des sols est polluée. L'INERIS, fort de son expérience en matière de phytotechnologie, a approfondi ses connaissances lors d'un programme de recherche appliquée et une expérimentation à cet effet a été lancée pour traiter et gérer tout ou partie de ces sols. Cette expérimentation a été mise en place dans la rue Irène et Frédéric Joliot-Curie sur la commune de Creil et au carrefour des Forges sur la commune de Montataire où ont été dispersées des plantes en capacité d'exercer une action de dépollution ou de stockage de métaux parfois toxiques.

L'ACSO et l'INERIS ont renouvelé la convention pour une durée de 3 ans. La prolongation de cet engagement permettra de poursuivre l'expérimentation, d'officialiser le partenariat existant avec la Ville de Montataire et de créer un partenariat avec la Ville de Creil.

## **Un partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) Oise Pays de France**

Deux communes (Creil et St Maximin) font partie du PNR Oise Pays de France, sur les 11 communes de l'ACSO. Dans le contexte sanitaire, les instances du Parc Naturel Régional (PNR) Oise – Pays de France n'ont pas été renouvelées et le décret de renouvellement du PNR est attendu. Néanmoins, le PNR a poursuivi sa mission dans différents domaines :

Animation du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise » ;

Conservation de la flore menacée avec le Conservatoire Botanique de Bailleul ;

Programme « Pollinisateurs » pour la protection des abeilles sauvages ;

Information sur le frelon asiatique ;

Accompagnement des communes pour la gestion différenciée des espaces verts ;

Désimperméabilisation des sols ;

Promotion des producteurs en circuit court et installation de nouveaux producteurs : le PNR a lancé en 2020 une étude sur l'installation (recherche de foncier pour accueillir des agriculteurs en circuit court) ;

Animation du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) de Morancy ;

Actions de sensibilisation dans les écoles et à destination du grand public.

Le PNR a également lancé des études d'aménagement et de gestion écologique et paysagère des cimetières dans une optique de zéro phyto. Le cimetière du Plessis-Pommeraye à Creil est actuellement à l'étude, étude qui se poursuivra en 2021.

Le PNR souhaite par ailleurs lancer une action en faveur de la trame noire (extinction de l'éclairage public en cœur de nuit) ; une étude devrait démarrer en 2021.

## **Préserver la biodiversité : Avec TEN, l'ACSO s'engage pour la nature**

Afin de progresser plus rapidement sur le volet de la transition écologique, l'ACSO a candidaté fin 2019 au dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN). Retenue avec 3 autres territoires des Hauts-de-France, elle devrait, grâce à cet outil, pouvoir avancer sur la mise en œuvre du volet biodiversité de son plan paysage. Territoires Engagés pour la Nature permet aux collectivités d'agir en faveur de la biodiversité à l'échelle locale en mobilisant associations, acteurs économiques et citoyens. En inscrivant la biodiversité au cœur de ses préoccupations, l'ACSO va mener des actions concrètes en faveur de la connaissance, de la biodiversité locale, du développement durable du territoire et de l'éducation à la nature.

### **Projet d'un Atlas de la biodiversité**

L'ACSO a candidaté en septembre 2020 à l'Appel À Projets « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Non retenue sur cette édition, elle redéposera sa candidature pour la 2<sup>ème</sup> vague d'appel à projets en 2021. En effet, ces Atlas poursuivent 3 objectifs :

- . Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- . Mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés ;
- . Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

### **Mobilisation contre le frelon asiatique**

L'ACSO a rapidement pris la mesure de la menace que représente le frelon asiatique en programmant des réunions d'informations en divers lieux du territoire. Grâce à la présence de l'association SOS Guêpes et de

spécialistes, les habitants ont découvert les dangers que cette espèce invasive fait peser sur la biodiversité, sur les abeilles et même sur l'être humain puisque le frelon asiatique peut piquer plusieurs fois et en groupe.

## **Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) : Une élaboration qui se poursuit**

Comme toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, l'ACSO est engagée dans la rédaction d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), un dossier majeur en cours d'élaboration pour 2022 à l'heure du dérèglement climatique, de l'urgence climatique et de la réduction impérieuse des émissions de CO2.

### **30 % de logements « passoires énergétiques »**

Un double diagnostic a été commandé pour mailler le territoire, l'un sur l'air, l'autre sur l'énergie. Les données recueillies ont notamment révélé que seulement 11 % de notre consommation sont tirés d'énergies renouvelables, que chaque année la facture énergétique moyenne d'un ménage pour son logement est de 1 550 €, que 9 500 logements (30 % du parc immobilier de l'ACSO) sont considérés comme des « passoires énergétiques » et qu'un tiers des foyers souffre de précarité énergétique.

### **Les indications des journées de réflexion**

Face à ces constats, les premiers ateliers qui se sont tenus ont abordé deux thèmes : la maîtrise des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables. Elus, professionnels, responsables d'associations, plus d'une trentaine de participants des collectivités locales et de la société civile ont planché afin de dégager les actions à enclencher au plus tôt. Leurs recommandations vont de l'extinction de l'éclairage la nuit au raccordement des logements sociaux aux réseaux de chaleur, de la prise en compte de l'éclairage naturel dans les galeries commerciales à l'emploi des panneaux photovoltaïques dans les grosses entreprises, de l'obligation d'énergies renouvelables dans les nouveaux bâtiments à la récupération de chaleur dans les industries. D'autres ateliers devront déterminer de nouveaux projets capables d'améliorer le cadre de vie sur le territoire.

### **Changer les équipements de chauffage polluants**

La pollution de l'air est la première cause environnementale de décès prématuré dans le monde. En 2018, les Hauts-de-France ont enregistré 36 jours d'épisodes de pollution sans franchissement du seuil d'alerte, dont 29 jours liés aux particules PM10. Bien que l'Oise soit le département le moins touché par ces épisodes, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été mis en place par l'Etat sur la région de Creil, couvrant 30 communes dont l'ensemble des communes de l'ACSO. C'est dans ce cadre que cette dernière a commandé, au printemps 2020, une enquête d'un mois couvrant l'ensemble des ménages de l'Agglomération. Il s'agissait de détailler les pratiques de chauffage, sachant que la vétusté du parc des appareils individuels au bois joue dans l'émission de particules fines. Un appareil performant émet en effet 30 fois moins de particules qu'un autre datant d'avant 2002 et offre un rendement énergétique 2 à 7 fois plus élevé.

Au total, 957 ménages ont répondu à l'enquête, 647 en zone urbaine et 310 en zone périurbaine ou rurale. Il est apparu que 45 % des sondés utilisent le gaz de ville comme mode de chauffage principal, 19 % l'électricité, 13 % le chauffage collectif, 8 % le bois et 6 % le fioul ; 7 % complètent par un chauffage d'appoint électrique et 6 % par un équipement au bois. Très rares sont les ménages prêts à changer leur chauffage au bois pour des raisons de coûts et d'importance des travaux. Finalement, il a été évalué que 1 530 appareils n'étaient pas performants sur le territoire.

Afin de lever le frein financier et avec le soutien financier acquis de l'ADEME (financement à 50% des coûts engagés par l'ACSO), l'ACSO va prochainement déployer le dispositif « Fonds Air Bois » qui vise à financer le remplacement de 368 appareils de chauffage de type foyers ouverts et de type foyers fermés antérieurs à 2002. Versée sous forme d'une prime, cette aide de 1500 € à destination des ménages du territoire de l'ACSO aura pour objectif de leur permettre de se doter d'une installation performante de chauffage au bois et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et au confort de leur logement.

### **Un partenariat pour éviter le brûlage des déchets verts**

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) a été étudiée la possibilité de mettre en place des actions afin de sensibiliser les usagers à l'impact du brûlage des déchets verts sur la pollution atmosphérique autour d'un partenariat entre l'ACSO, ATMO-Hauts de France (fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air) et l'ADEME. Une réunion a eu lieu avec la participation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) afin de proposer plusieurs scénarios aux élus. La mise en œuvre d'actions destinées à favoriser l'usage du compostage sur le territoire pourrait minimiser la collecte des déchets verts. L'utilisation d'un broyeur a aussi été citée pour remédier à cette problématique. Mais dans ce dernier cas des questions restent encore en suspens, comme la mutualisation de l'achat de l'équipement et sa gestion.

### **Les objectifs pour 2021**

L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions des volets Climat et Air du PCAET au cours de l'année 2021 ;  
Le lancement du Fonds Air/Bois en lien avec les prestataires externes et l'ADEME ;  
La poursuite des partenariats avec l'ATMO Hauts-de-France et le SE60.

### **Les transports propres : Quatre véhicules hybrides commandés**

La collectivité continue de renouveler son parc par la commande de quatre bus articulés. Cette motorisation à assistance électrique permet de réduire la consommation de diesel ainsi que l'émission de particules polluantes. Installé entre la boîte de vitesse et le moteur thermique, un petit moteur électrique récupère l'énergie cinétique lors du freinage et des décélérations afin de la restituer au démarrage. Ces véhicules seront livrés en 2021 moyennant une dépense de 1 400 000 € au bénéfice de la transition énergétique.

### **Circulations douces : création et développement**

Au-delà des Aménagements Cyclables Temporaires (ACT), comme le Chaucidou (chaussée pour les circulations douces) à Cramoisy, la voie douce de Montataire, a été inaugurée au cours de la Semaine Européenne de la Mobilité, mi-septembre, lors d'une balade à vélo organisée par l'ACSO entre Cramoisy et Montataire avec une cinquantaine de participants. Des stands de sensibilisation aux modes doux, ainsi qu'un atelier-vélo, ont aussi été tenus à Creil et à Montataire. De plus, des études sont en cours afin d'accompagner les villes de Saint-Maximin, Creil et Villers-Saint-Paul dans la réalisation d'aménagements dédiés aux modes doux à court terme.

## Collecte et gestion des déchets : Une palette de missions

Le service Déchets de l'ACSO assure un large éventail de missions. De la collecte des déchets ménagers jusqu'au suivi de leur traitement par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), le service doit par ailleurs aussi gérer et développer les points d'apport volontaire, le parc automobile de l'ACSO, et proposer une vision prospective de la gestion des déchets pour les 10 prochaines années.

### Acquisition de matériels et amélioration du service

Malgré le contexte sanitaire qui a imposé de multiples adaptations du service, l'ACSO s'est équipée et s'est efforcée de rendre ses interventions encore plus performantes. Ainsi, au titre de la flotte des bennes à ordures ménagères, une benne à ordures ménagères de 26 tonnes a été achetée.

Par ailleurs, un marché public à procédure adaptée a été lancé pour l'achat de bacs de déchets verts et il a été procédé au lavage des colonnes enterrées pour la collecte du verre.

Pour optimiser le service aux usagers, des modifications ont été apportées dans la planification du tri, des déchets verts et des encombrants, et il a été constaté une notable amélioration du tri sur les secteurs collectifs, notamment dans les quartiers prioritaires après une campagne de sensibilisation. Enfin, l'ACSO a été retenue dans le cadre du projet CITEO pour la partie « recyclage des papiers et des emballages dans les bureaux », une opération d'expérimentation unique en France.

### Les projets et les perspectives pour 2021

Une étude sur la généralisation des énergies vertes pour la flotte de camions du service ;

La réorganisation de la collecte ;

La finalisation du projet CITEO ;

Le projet d'incitation au tri en espaces extérieurs (géré par le SMDO) ;

Le projet Textiles avec l'achat de bornes spécifiques ;

Une réflexion sur la collecte des biodéchets.

### Chiffres-clés des collectes en 2020

Ordures ménagères : 25 088 tonnes (+ 3,1 %)

Tri : 4 101 tonnes (+ 7,2 %)

Déchets verts : 1 725 tonnes (- 17 %)

Verre : 956 tonnes (- 3,2 %)

Encombrants : 752 tonnes (- 31,3 %)

## L'eau une richesse : Des compétences très larges

L'ACSO est compétente en matière de gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Ces compétences sont exercées en régie, ou pilotées par la régie et contractualisées sous forme de Délégation de Service Public (DSP) ou de Prestations de Services (PS).

C'est dans ce cadre que les activités suivantes sont exercées :

Le suivi technique, administratif et financier du déroulé des contrats d'exploitation ;

Les travaux en régie de maintien en état, d'amélioration technique, et d'adaptation réglementaire des différents ouvrages ;

Les travaux en régie de renouvellement, d'amélioration technique, et d'extension des réseaux ;

Les contrôles de conformités du bon raccordement au réseau des particuliers et des activités économiques;  
L'encadrement par des arrêtés des rejets au domaine public des activités économiques ;  
Les réponses aux avis de permis de construire et le suivi lié à l'eau des opérations d'urbanisme ;  
La coordination des diagnostics des réseaux de l'ACSO lors des opérations de voirie communale et la fourniture des fontes de voiries aux communes ;  
Mesures de protection de la ressource en eau ;  
L'entretien des bassins des eaux pluviales d'une partie du territoire non délégué en régie via des prestations de service.

L'ACSO est également compétente en matière de :

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) incluant la réalisation de SAGEs (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), en s'appuyant notamment sur nos adhésions à plusieurs syndicats :
  - o l'Entente Oise Aisne (EOA),
  - o le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB),
  - o le Syndicat des intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT),
  - o le Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette (SISN) ;
- DEfense Contre les Incendies (DECI).

### **Une responsabilité sur les 11 communes**

Ayant compétence pour exploiter les services publics de l'Eau et de l'Assainissement depuis 1965, l'ACSO est propriétaire des ouvrages, des installations et des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, et l'assainissement des eaux pluviales.

Elle en a confié à SUEZ l'exploitation dans le cadre d'un contrat de DSP sous forme de régie intéressée pour les 4 communes de l'ancienne CAC et a repris par mécanisme de substitution les contrats de DSP qui liaient les communes de la CCPSO.

Aussi, en 2020 l'eau potable des 11 communes est gérée par Suez qui assure aussi l'assainissement de 9 communes, Maysel étant suivi par Veolia et Rousseloy étant en assainissement autonome, donc sans délégation.

Afin de faciliter l'exploitation et harmoniser le prix de l'eau et la qualité de service, des travaux d'intégration anticipée de contrats des communes de l'ex-CCPSO dans le contrat de régie intéressée sont en cours sur l'exercice 2021.

### **Un plan de continuité face au Covid**

L'année 2020 a évidemment été marquée par la crise sanitaire. Ses conséquences ont entraîné la mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité (PCA) déployé par Suez, le délégataire, afin de se recentrer sur le cœur d'activité et la continuité de service mais ayant pour conséquence de ralentir les travaux programmés. Ces mesures ont permis de limiter les risques d'exposition des agents afin pouvoir assurer un roulement d'équipe en présence de cas contact et maintenir en priorité le fonctionnement des usines d'eau potable et d'épuration des eaux usées.

### **Des effectifs renforcés en 2021**

En 2020, les procédures ont été engagées pour renforcer le service de l'eau en moyens humains afin de mettre en œuvre la compétence DECI et son schéma d'intercommunalité, et renforcer la cadence de réhabilitation des réseaux. Ces renforts arriveront courant 2021.

## **Les travaux réalisés en régie en 2020**

Durant l'année 2020, toute une série de travaux ont été effectués :

### Assainissement

Etude du chantier de la réhabilitation de la conduite d'assainissement de la rue du Quai d'aval à Creil ;  
Réfection de la toiture du bâtiment d'exploitation de la station d'épuration de Montataire ;  
Equipped des véhicules des contrôleurs de conformité assainissement en système de lavage de main et du matériel embarqué pour accroître l'hygiène du poste de travail face au Covid.

### Eau Potable

Passation du marché de renouvellement de la conduite d'eau potable sous le chantier Ec'eau Port ;  
Lancement du chantier de réhabilitation de la conduite d'eau potable à Cramoisy ;  
Etude du chantier de réhabilitation de la conduite d'eau potable de Maysel.

Par ailleurs, des études, des conventions et des prospectives ont été menées :

### Assainissement / Eau Potable

Réalisation du cahier des charges du marché de Schéma Directeur d'Assainissement ;  
Réalisation du marché de l'étude du mode de gestion du pluvial ;  
Réalisation du marché à bons de commande pour les chantiers à venir d'eau potable ;  
Audit ISO 14001 Suivi 1 ;  
Passation du marché de Recherche des Substance Dangereuses dans l'Eau ;  
Remise à plat des procédures de rétrocession des voiries privées et de leurs réseaux ;  
Finalisation des actes financiers de la fusion de territoire ;  
Audit technico-financier des 11 contrats d'eau et d'assainissement ;  
Lancement de l'harmonisation des contrats d'eau potable et d'assainissement ;  
Signature de convention en faveur de l'innovation avec l'INERIS et avec Suez IT ;

### DECI

Transfert de la compétence de pouvoir de police spéciale DECI des maires au Président de l'ACSO ;  
Réalisation d'une étude sur le fonctionnement de la DECI à Rousseloy.

### GEMAPI

Participation active à la lutte contre les pollutions en rivière avec les services de la Préfecture.

## **Un prix de l'eau variable selon les communes**

Si les 11 communes de l'ACSO sont quasiment toutes couvertes par l'opérateur Suez, il demeure que le lissage des coûts du service, très variés avant la fusion des deux intercommunalités (Agglomération creilloise et CC Pierre Sud Oise), va demander encore quelque temps pour parvenir à une harmonisation complète (avec un objectif 2022). Sur une facture type de 120 m<sup>3</sup> par an, il s'avère que le prix du m<sup>3</sup> de l'eau (hors abonnement) s'étale sur les villes de 1,88 € (Rousseloy) à 5,49 € (Saint-Vaast-Les-Mello) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **Stabilité des impayés**

La mise en place par l'ACSO de dispositifs destinés à éviter l'accumulation de retards dans le paiement des factures, comme la tarification sociale, commence semble-t-il à porter ses fruits. Après une importante augmentation entre 2016 et 2018, le taux des impayés est pour la première fois demeuré stable à 2,72 %.

## **Réduire les pertes sur le réseau**

L'ACSO a imposé au délégataire d'améliorer le rendement du réseau de distribution en engageant des campagnes de recherches de fuites, de réparations de casses et d'entretien des réseaux, des branchements et des compteurs. En effet, après avoir oscillé entre 80 et 86 % entre 2006 et 2017, le rendement, autrement dit l'indice mesurant l'efficacité du réseau pour acheminer l'eau, est passé de 79,2% en 2019 à 82,8% en 2020 (sur les communes du contrat de régie intéressée).

## **Chiffres-clés (RPQS exercice 2020)**

### Eau potable

31 595 abonnés

348 km de réseau

100 % de conformité microbiologique de l'eau au robinet

100 % de conformité physico-chimique de l'eau au robinet

100 % de conformité des équipements d'épuration

6 627 093 m<sup>3</sup> d'eau potable produits

Echelle de tarifs : de 1,60 à 2,85 € le m<sup>3</sup> (hors abonnement)

### Assainissement

29 696 abonnés

294 km de réseau

4 421 867 m<sup>3</sup> facturés

Echelle de tarifs : de 1,58 € à 3,12 € le m<sup>3</sup> (hors abonnement)

### Equipements

5 forages en activité à Précý-sur-Oise, 1 forage à Rousseloy

1 usine de traitement (déferrisation) à Précý-sur-Oise, 1 usine à Rousseloy

9 réservoirs représentant 11 650 m<sup>3</sup> de capacité de stockage

3 stations d'épuration

### **3/ DÉVELOPPER LES ESPACES URBAINS**

#### **Le Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU)**

L'agglomération et ses partenaires ont présenté devant le Comité National d'Engagement à Paris, le 22 janvier 2020, le projet des Hauts-de-Creil. Cette étape importante a validé la participation financière de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) au programme du quartier à hauteur de 57,8 M€, dont 40,5 M€ en subventions et 17,3 M€ en prêts bonifiés.

Les débats ont conduit les partenaires à acter le principe d'une clause de revoyure en 2021. Ce temps supplémentaire accordé par les partenaires permettra de clarifier et préciser le programme de plusieurs opérations importantes telles que la création du parc des Carrières dans le quartier du Moulin à Creil mais aussi d'élaborer le futur PLH de l'ACSO dans le cadre d'une large concertation avec les communes.

Cette réunion a également validé le lancement d'une mission d'appui pour accompagner la commercialisation des friches issues des démolitions du PRU Rouher. Cette mission, financée par l'ANRU, a été menée par le cabinet SINN/Résonance urbaine sous le pilotage de l'agglomération. Elle a permis, en 2020, de définir les grandes orientations pour développer des programmes de logements et gérer de manière transitoire les friches en attente d'aménagement. Le rendu final de la mission est prévu en 2021.

#### **La refonte des Martinets financée**

Concernant le quartier des Martinets à Montataire, le Comité d'Engagement s'est tenu localement le 7 juillet 2020 à l'ACSO. Cette instance a confirmé le financement du projet des Martinets par l'ANRU à hauteur de 3,92 M€, dont 3,05 M€ en subventions et 0,87 M€ en prêts bonifiés. En tant que porteur de projet à l'échelle intercommunale, l'Agglomération a obtenu, à l'issue de différentes étapes de négociation, des subventions pour le financement d'un poste de chef de projet, pour le volet communication, pour une étude sur le relogement et la mission d'ordonnancement, pilotage, coordination urbaine. Au total, le soutien décroché par l'ACSO représente plus d'un million d'euros.

La commission d'urbanisme relative aux deux quartiers (les Martinets à Montataire et les Hauts de Creil à Creil) s'est réunie le 9 juillet 2020 concernant les travaux de réhabilitation de l'immeuble de la SA HLM de l'Oise situé rue du Colonel-Fabien à Montataire. Il s'agit de la première opération mature qui concrétisera le projet.

#### **Taxe Foncière du Patrimoine Bâti (TFPB) : Convention d'utilisation de l'abattement**

Signée en mars 2017, une convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière du Patrimoine Bâti lie l'ACSO, les villes de Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul aux bailleurs sociaux afin qu'en contrepartie de cet abattement, soient réalisées des actions d'amélioration de la qualité de vie des habitants résidant dans des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV), soit près de 9 000 logements. Le comité de pilotage annuel s'est tenu le 6 novembre 2020. Il a notamment acté que la crise sanitaire avait entraîné un essoufflement de la dynamique partenariale pendant le confinement. Les bailleurs sociaux ont néanmoins mis en place des actions dont, notamment, des appels téléphoniques à destination des seniors isolés et des chantiers d'insertion.

Les élus de l'agglomération ont souhaité fixer des priorités aux organismes bailleurs :

L'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants ;

Le renforcement de la présence du personnel de proximité dans les quartiers.

C'est sur ces nouvelles bases que la convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2022, une prolongation approuvée le 18 novembre 2020 par le bureau communautaire.

## **Projet Gare Cœur d'Agglo : de la transformation urbaine à la transformation d'image**

En 2020, le projet « Gare Cœur d'Agglo » s'est déployé principalement selon trois interventions : la démarche globale, les études et procédures, la Maison du Projet.

### **La démarche globale : Adoption d'une stratégie globale opérationnelle**

Lors d'un Comité stratégique qui s'est tenu le 21 janvier 2020, l'ACSO et ses partenaires institutionnels et financiers ont validé la stratégie globale opérationnelle afin de pouvoir mettre en œuvre le projet urbain et ferroviaire « Gare Cœur d'Agglo ». Cette stratégie urbaine repose sur trois grandes phases :

La transformation urbaine (définition d'une nouvelle armature urbaine) ;

La transformation d'usage (renouvellement du cœur urbain de l'agglomération) ;

La transformation d'image (favoriser l'attractivité du territoire).

### **La mise en œuvre opérationnelle du projet « Gare Cœur d'Agglo » se réalisera en 3 volets, de 2020 à 2027, de 2027 à 2033 et au-delà de 2033.**

Le premier volet verra la finalisation de la ZAC Gournay, une accélération des aménagements sur les bords de l'Oise et des études préalables au réaménagement du pôle multimodal de la gare de Creil. De plus, la stratégie urbaine a réaffirmé le rôle essentiel du Pôle Gare (parvis Nord et parvis Sud), ainsi que la réalisation de la passerelle en gare qui représente l'effet levier majeur pour le développement urbain de l'agglomération.

### **Etudes et procédures : Circulation et stationnement disséqués**

Afin de mettre en œuvre la phase travaux du Pôle Gare, des études pré-opérationnelles ont été engagées dont une étude sur la circulation et le stationnement autour du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM). Elle permettra d'obtenir des données qualitatives et quantitatives actualisées sur l'ensemble des modes de déplacement et de définir des principes de fonctionnement des circulations tous modes et stationnement pour le cœur de l'agglomération ainsi que les principes d'organisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Creil.

Après un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de la mobilité (SMBCVB, SMTCO, les communes de Creil, Nogent sur-Oise et Montataire) sur le premier semestre 2020, le bureau d'études EGIS Villes et Transports a été retenu en septembre 2020 par l'ACSO, pour mener cette étude de circulation et de stationnement. Elle se décompose en deux phases :

1<sup>ère</sup> phase : un diagnostic territorial avec des enquêtes d'occupation de stationnement, des comptages sur l'ensemble des modes de circulation, des enquêtes auprès des usagers de tout mode de déplacement, des entretiens individuels avec l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'une phase de concertation ;

2<sup>e</sup> phase : la définition de préconisations à savoir un plan de circulation, une politique de stationnement, la recherche de solutions transitoires de stationnement pendant les phases de chantier du projet GCA, l'étude de faisabilité de la construction des parkings Silos, la faisabilité d'aménagement de parkings relais.

Le second semestre 2020 a permis la réalisation d'une partie de la phase 1 comprenant l'ensemble des comptages et enquêtes sur le terrain (pendant le mois d'octobre) et des entretiens individualisés avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, financiers, acteurs économiques, grands propriétaires fonciers,

associations, etc.) sur les mois de novembre et décembre 2020. En raison du contexte sanitaire, le volet concertation (balade urbaine et tables rondes) a été reporté en 2021. La finalisation de la phase 1 et la réalisation de la phase 2 de l'étude se feront sur le premier semestre 2021.

### **Maison du Projet : Un lieu de travail et de concertation**

Au cours de l'année 2020, la Maison du Projet « Gare Cœur d'Agglo », située sur le parvis de la gare de Creil, est restée le lieu central pour l'ensemble des réunions de travail relatives au projet « Gare Cœur d'Agglo ». Toutefois son ouverture au public a été fortement limitée du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19.

### **Quartier Gournay-Les Usines : des projets immobiliers qui avancent**

L'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du quartier intercommunal de Gournay – Les Usines s'est poursuivi en 2020. L'ACSO conduit directement les opérations sur cette ZAC : acquisitions foncières, lancement des marchés de travaux, pilotage des chantiers d'espaces publics, suivi des chantiers des promoteurs et bailleurs, suivi comptable, etc.

### **Les 18 bâtiments de l'ex-lycée Gournay seront démolis**

A la suite de l'acquisition de l'ex-lycée Gournay par l'ACSO et du portage foncier par l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) en juin 2019, l'Agglo et l'EPFLO se sont engagés mutuellement dans des études pré-opérationnelles afin d'envisager des travaux de démolition. Ainsi, l'EPFLO a réalisé des diagnostics amiantes et plomb en juin 2020, un préalable obligatoire avant la phase de démolition. L'ACSO a retenu l'entreprise Ginger CEBTP et Citadia Conseils en début d'année 2020, pour réaliser une étude croisant les aspects structurels et patrimoniaux. Son objectif était d'apporter des éléments techniques et financiers aux élus communautaires et municipaux de Creil pour définir les hypothèses de conservation/réhabilitation ou de démolition des bâtiments, en croisant les critères structurels, les aspects patrimoniaux et les coûts financiers.

L'étude structure s'est déroulée en deux phases :

Un diagnostic visuel (interventions du 3 au 5 février 2020) ;

Des investigations lourdes par sondages (interventions du 24 août au 7 septembre 2020).

Ainsi, un Comité de pilotage, en présence du président de l'ACSO et d'élus communautaires et municipaux de Creil, a eu lieu le 24 novembre 2020. Ses membres ont validé les éléments suivants :

La démolition totale de l'ensemble des 18 bâtiments du site ;

La réalisation d'un inventaire d'éléments architecturaux et patrimoniaux à conserver et à réutiliser pour préserver la mémoire du site ;

L'ajustement de la programmation immobilière sur l'îlot de l'ancien lycée Gournay ;

Le lancement d'une étude hydrogéologique pour connaître la localisation et la profondeur de l'eau en sous-sol (en lien avec la présence d'un puit artésien sur le site).

### **Encore 65 logements envisagés sur l'îlot Lucile**

Des échanges avec des promoteurs immobiliers se sont poursuivis pour la commercialisation sur l'îlot Lucile des deux derniers lots à bâtir : l'un pour la construction d'un bâtiment collectif d'environ 40 logements, l'autre pour la réalisation d'environ 25 maisons individuelles.

## **Deux programmes immobiliers à l'étude quai d'Aval**

Le secteur du quai d'Aval a connu une profonde mutation urbaine avec les travaux de démolition des ateliers et garages municipaux de la ville de Creil, rue Jean-Jaurès.

### ***Site des anciens garages municipaux (projet immobilier Nexity)***

Les contacts se sont multipliés dans le courant de l'année 2020 avec le promoteur immobilier Nexity Domaine ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour la réalisation d'un programme immobilier. Un permis de construire a été déposé en mai 2020 après le refus de l'ABF sur le premier permis de construire déposé en juin 2019. En raison de difficultés rencontrées avec l'ABF pendant l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire), l'ACSO et Nexity Domaine ont dû prolonger le délai de la promesse de vente jusqu'au 31 mars 2021. L'année 2021 permettra la délivrance d'une nouvelle autorisation d'urbanisme et la signature d'un acte notarié définitif.

### ***Site des anciens ateliers municipaux (projet immobilier LinkCity)***

Des échanges ont eu lieu avec le promoteur immobilier LinkCity pour définir la volumétrie et la densité du projet, la programmation (la typologie des logements) ainsi que l'ensemble des éléments financiers de l'opération. Une première présentation (les grands principes architecturaux et urbains de l'opération) a été livrée au président de l'ACSO en septembre 2020. L'année 2021 devrait permettre la délivrance d'un permis de construire, la signature d'une promesse de vente et d'un acte notarié définitif.

### ***Finalisation de la maîtrise foncière***

Enfin, la finalisation de la procédure d'expropriation et les négociations amiables dans le cadre de la ZAC Gournay se sont aussi poursuivies pour obtenir la maîtrise foncière totale du secteur OA6, autrement dit les parcelles comprises entre le quai d'Aval et la rue Jean-Jaurès.

## **La politique foncière de l'ACSO**

Au cours de l'année 2020, une politique foncière volontariste a été menée par l'ACSO reposant principalement sur 3 piliers : sur le site des Marches de l'Oise, un partenariat affirmé avec l'EPFLO, et le renforcement du service Projet urbain.

### **Sur les Marches de l'Oise**

Dans le prolongement de la signature le 1<sup>er</sup> août 2019 de la convention tripartite entre l'ACSO, Creil Montataire Développement (CMD) et l'Association Syndicale Libre des Marches de l'Oise, plusieurs réunions de négociations entre l'ACSO et CMD ainsi que leurs conseils respectifs ont eu lieu pendant toute l'année 2020. L'objectif était de trouver un terrain d'entente financier pour la résiliation des baux emphytéotiques d'une partie des bâtiments présents sur le site des Marches de l'Oise. La finalisation de cette démarche ainsi que les négociations avec CMD sur la cession à l'ACSO de l'ensemble de ses parties privatives du site des Marches de l'Oise devrait intervenir en 2021.

Par ailleurs un droit de préemption a été exercé sur un des bâtiments du site dans la perspective d'apporter plus de cohérence à cette zone d'activités.

### **Un nouveau programme d'acquisitions foncières avec l'EPFLO**

Le Programme d'Action Foncière (PAF) initié en 2010 avec l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) permet à l'ACSO de faire l'acquisition de biens fonciers utiles à ses projets d'aménagement tout en en confiant le portage à l'EPFLO pour une durée de 5 ou 10 ans. Ainsi, en 2020 l'EPFLO a rétrocédé à la ville de Creil l'immeuble dit « JouéClub » dans la rue Jules-Uhry à Creil. Au 15

décembre 2020, l'EPFLO assurait le portage d'un stock foncier de 9,4 M€. Ce programme étant arrivé à échéance en 2020, un travail de refonte de ce document de cadrage est prévu pour l'année 2021.

### **Le service Projet urbain renforcé**

En 2020, un poste de chef de projet « Gare Cœur d'Agglo » a été créé et le recrutement a été lancé au second semestre. Le service Projet urbain a été renforcé par l'arrivée d'un chef de projet Aménagement afin de mettre en œuvre principalement une procédure de carence sur la copropriété Les Rochers à Nogent-sur-Oise, ainsi que la concession d'aménagement qui lui est liée.

### **Les services à la population : Plus de 6 300 personnes renseignées à la Maison de la Justice et du Droit (MJD)**

Créée voici 15 ans en partenariat avec le ministère de la Justice, la Maison de la Justice et du Droit (MJD) entend faciliter à chacun l'accès au droit, et notamment aux publics les plus fragiles. Les intervenants regroupés dans les locaux de la rue Voltaire procurent ainsi une présence judiciaire de proximité rapide et gratuite. Malgré la crise sanitaire, la MJD a été fortement sollicitée puisque 6 357 personnes ont profité de ses services en 2020. Pendant les périodes de confinement, l'équipe a assuré un accueil téléphonique de mars à avril en partenariat avec le barreau de Senlis, et des permanences supplémentaires d'avocats (rendez-vous téléphoniques) ont été mises en place. La structure a pu rouvrir ses portes après le confinement pour un accueil physique uniquement sur rendez-vous, et les différentes permanences ont alors repris progressivement.

Par ailleurs, un conseil de la Maison de la Justice et du Droit s'est tenu en décembre 2020, et une plaquette d'information a été réalisée dans l'année afin de recenser l'offre des services qu'elle est en mesure d'apporter à chacun.

#### **Chiffres clés**

6 357 accueils tout confondu dans l'année dont :

684 accueils physiques du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars 2020

1 464 accueils à l'interphone du 16 mars au 31 décembre 2020

4 209 accueils téléphoniques du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

#### **Intervenante sociale au commissariat : plus de 260 entretiens**

Grâce à un partenariat noué avec la Police nationale, une intervenante sociale assure des permanences depuis 14 ans au sein du commissariat de Creil. Ce service à la population en détresse pose une passerelle entre les forces de l'ordre et les professionnels du secteur social (accueil, écoute, accompagnement des victimes et des personnes en difficultés sociales dans leurs démarches judiciaires ou administratives). Les périodes de confinement n'ont pas interrompu cet accueil et les conseils qui le prolongent car les administrés ont pu bénéficier d'un accueil et d'orientations par téléphone.

#### **Chiffres clés**

262 entretiens réalisés en 2020 soit :

149 faits liés à des situations conjugales ou familiales ;

12 faits liés aux mineurs ;

101 faits entrant dans la catégorie « autres situations » (demande d'informations, bilans, demande d'aide financière, recherche de logement, d'hébergement, harcèlement, attouchements ou viols sur personne majeure, etc.).

17,93 % des saisines ont relevé des services de police (47 saisines internes) ;

15,27 % ont émané des partenaires extérieurs ;

66,8 % étaient issues des usagers et de leur entourage (215 saisines externes).

## **4/ DÉPLOYER LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE**

### **Construire l'avenir attrayant que l'agglomération attend**

*Du réseau de transports urbains optimisé à la reconquête des friches industrielles, des aides pour l'emploi à l'amélioration de l'habitat, de l'accès au sport et à la culture pour tous au soutien du commerce local, d'une sécurité garantie pour chacun à l'accueil des entreprises, l'ACSO s'engage à procurer au territoire l'avenir prometteur que méritent ses habitants.*

### **Harmoniser les transports urbains**

*Si le fonctionnement et la fréquentation des transports urbains dans l'Agglo, financés à 40 % par le SMTCO, ont été impactés par la crise sanitaire, les projets de l'ACSO en ont également souffert. Ainsi, le démarrage du service de location de vélos et la restructuration du réseau par RATP Dev ont été repoussés à 2021.*

### **Les Mobilités**

L'ACSO est chargée de l'exécution de cette compétence en termes de transport collectif urbain, de circulations douces et de modes alternatifs à la voiture. Et pour mener à bien ces missions, un recrutement début 2020 d'une chargée de mission Mobilités Douces a eu lieu, l'ACSO ayant été retenue par l'Etat lors d'un Appel À Projets national, appuyé sur le fonds de mobilités actives.

Dès le début des confinements, afin de tenir compte à la fois d'une moindre fréquentation et d'une indisponibilité de certains conducteurs, le nombre de bus en circulation a été réduit temporairement de 30 % environ. Des mesures permettant d'assurer la continuité du service public tout en respectant les gestes barrières ont été prises par le délégataire en accord avec l'ACSO : installation de plexiglas de protection, montée par la porte arrière afin de limiter les contacts avec le conducteur, fin de la vente à bord, etc. Sur ce dernier point, l'ACSO a copiloté avec le SMTCO le déploiement dès le mois de juin des tickets-SMS permettant aux usagers de continuer à prendre les bus en toute sécurité sanitaire. En parallèle, l'ACSO a mis en œuvre avant la rentrée la dématérialisation des inscriptions scolaires, afin que les élèves et leurs parents procèdent aux démarches administratives sans nécessité de se déplacer à l'agence commerciale : 700 dossiers ont ainsi été instruits via la plateforme. Une nouvelle démarche a par ailleurs été mise en place dès septembre 2020 afin de placer le client au cœur de la qualité du service du réseau de transport. Celle-ci permet de mesurer à la fois l'information voyageurs, la propreté et l'état du matériel, l'attitude commerciale. En cas de non-respect des critères, RATP Dev peut être amené à verser des pénalités à l'ACSO. Enfin, les élus ont acté la gratuité pour le déplacement des classes relais des collèges du territoire.

### **Location de vélos et restructuration du réseau en 2021**

Initialement prévus en septembre 2020, le lancement du service de location de vélos et la restructuration du réseau de transport ont été repoussés à 2021. Dès le printemps 2021, les nouveaux services de Transport à la Demande (TàD) ainsi que le service de location seront lancés, la refonte des lignes régulières intervenant en septembre 2021. Les élus ont par ailleurs acté le nouveau nom commercial du réseau : « AXO » remplace « STAC » en vigueur depuis 1979. Des réunions publiques animées par l'ACSO et son délégataire ont eu lieu dans toutes les communes durant le premier semestre afin de présenter la restructuration du réseau, recueillir l'avis des habitants et adapter l'offre prévue. Tout au long de l'année, des études préalables aux travaux nécessités par cette évolution ont été menées : création de points d'arrêts, réaménagement de gares routières, refontes de dessertes. Parallèlement la préparation de la reprise des lignes de Transport À

la Demande (nommées AXO+) sur les volets exploitation, marketing et commercial a aussi été plutôt chronophage !

### **Harmoniser et rendre accessibles tous les arrêts**

Un marché a été lancé l'an dernier pour harmoniser et moderniser les 150 poteaux d'arrêts du territoire qui seront tous remplacés par de nouveaux dispositifs d'ici à 2022. Un autre marché a été engagé afin de mettre à jour l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) de l'ACSO. L'objectif est de procéder à un diagnostic des 260 points d'arrêts desservis par le réseau en termes d'accessibilité notamment, et d'accompagner l'ACSO dans la mise aux normes des arrêts qualifiés de prioritaires permettant à toutes les personnes à mobilité réduite, quel que soit leur handicap, d'utiliser le réseau de transport.

### **120 Vélos à Assistance Électrique (VAE) achetés**

L'ACSO a consacré l'an dernier 145 000 € à l'acquisition des 120 Vélos à Assistance Électriques (VAE) destinés au service de location, et 30 000 € aux travaux d'aménagement du local, ex-Office du Tourisme et futur relais vélos, acquis auprès de la ville de Creil par l'intercommunalité.

### **Deux nouveaux bus en service**

Durant l'année 2020, deux nouveaux véhicules de marque Iveco sont venus rajeunir le parc d'autobus que l'ACSO met à la disposition de son délégataire. Une somme de 472 000 € a été consacrée à cette opération, compensée en partie par une aide à hauteur de 40 % allouée par le SMTCO.

### **Des actions définies pour le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

Copilotées par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise (SMBCVB) et par l'ACSO, les études relatives au Plan de Déplacements Urbains se sont poursuivies en 2020. Elles ont abouti à la validation des 44 actions qui seront menées par l'ACSO et les collectivités partenaires à compter de 2022 pendant 10 ans, avec la volonté de réduire la place de la voiture en ville et favoriser le développement des modes de transport alternatifs : marche à pied, vélo, transport en commun, covoiturage... Une enquête publique aura lieu dans les prochains mois et permettra à chaque habitant d'émettre un avis sur cette démarche.

### **Une étude « circulation-stationnement »**

Une étude « circulation-stationnement » a été lancée dans le cadre de l'opération « Gare Cœur d'Agglo ». Elle vise à la fois à établir un diagnostic de fonctionnement sur le périmètre central du territoire, et à accompagner les élus dans l'élaboration des préconisations. Le bureau d'études EGIS a été retenu pour cette étude d'un montant de près de 110 000 €.

### **Les chiffres-clés des transports urbains**

1 565 000 km parcourus par an

1 843 232 validations (- 41 %)

4 755 abonnés scolaires environ

4 261 réservations des lignes de transport à la demande Resago 1-3-Resabus

260 points d'arrêts (dont 110 abris voyageurs)

40 véhicules (dont 26 appartenant à l'ACSO)

8 M€ de coût de fonctionnement des réseaux

## Les partenaires

Afin d'assurer le développement cohérent des mobilités, l'ACSO peut s'appuyer sur trois partenaires principaux. D'abord RD Creil, filiale de RATP Dev, chargée de l'exploitation du réseau de transport de l'ACSO qui a été désignée comme titulaire de la délégation de service public Mobilités le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Ensuite le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) qui suscite l'usage des transports collectifs en accompagnant les collectivités locales dans leurs projets, et en assurant notamment la billettique et l'information des voyageurs. Enfin le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise (SMBCVB), regroupant la Communauté de Communes du Liancourtois et de la Vallée Dorée (CCLVD) et l'ACSO, qui a en charge la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) élargi aux intercommunalités de Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Clermont et Chantilly.

## Création d'une fourrière automobile : La fourrière automobile pluri-communale s'impose

Depuis plusieurs années, les communes du Bassin creillois sont confrontées à un important problème de gestion des stationnements illicites de véhicules automobiles et à un service déficient rendu par l'unique prestataire privé présent localement. Face à cette situation, **six des onze communes de l'ACSO, représentant 78 000 habitants, se sont regroupées** afin d'étudier dans quelles conditions elles pourraient créer en commun et gérer, ou faire gérer, une fourrière automobile. L'ACSO les a assistées durant cette analyse en 2020. Le diagnostic a permis de chiffrer à 800 le nombre de mises en fourrière par an, principalement pour motif de stationnement abusif (ventouses en plus ou moins bon état) ! Afin de faire face à ces besoins, l'étude a recommandé aux communes de mutualiser leurs moyens et de proposer un seul contrat à un fourrier unique. Cette solution apportera aux communes concernées des capacités de négociation plus favorables en raison d'un volume d'enlèvement plus important. L'étude se poursuivra en 2021 afin d'approfondir la possibilité technique d'accueillir un prestataire sur un terrain communal.

## Développement économique

En 2020, l'ACSO a pu jouer au mieux son rôle d'accompagnement des entreprises frappées par la crise sanitaire.

### Le soutien de l'ACSO aux entreprises touchées par la crise sanitaire

A l'instar de l'ensemble du tissu économique national, celui de l'ACSO a été traversé à partir du printemps 2020 par une crise économique inédite liée à l'impact du Covid-19. En effet, pour faire face à la pandémie, le gouvernement a décidé, en mars 2020, la mise en place d'un confinement impliquant la fermeture de tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie de la Nation, ainsi que la mise en place de mesures limitant les déplacements, et ce pour une durée de deux mois et demi. Pour sa part, l'Agglomération avait même été touchée dès la mi-février 2020 par des mesures de restrictions-confinements compte tenu de l'apparition précoce de clusters.

Les quelques mois de répit d'été ont été de courte durée puisqu'en novembre 2020 la détérioration de la situation sanitaire a conduit la France à un second confinement. Si les commerces ont pu reprendre leur activité début décembre, ces restrictions légales ont perduré le reste de l'année 2020 pour les secteurs liés à la restauration, à la culture et aux loisirs (en se prolongeant sur 2021). Tout le système économique a donc été très durement touché, avec des conséquences directes et immédiates sur la survie des entreprises.

Consciente de la situation et des enjeux de la relance, l'ACSO a adapté son offre de services à la crise afin d'apporter des réponses aux problématiques des entreprises de son territoire : 127 entrepreneurs ont pu ainsi bénéficier d'un accompagnement par l'agglomération.

Celui-ci a porté principalement sur les difficultés financières des entreprises durant cette période. En plus de leur présenter et d'orienter les chefs d'entreprise vers le Fonds de Relance Economique interne à l'ACSO, les blocages financiers des entreprises ont été identifiés afin de les diriger vers les dispositifs nationaux ou régionaux idoines.

De même, il a été procédé à de l'intermédiation avec d'autres structures, notamment lors de retards de versement et/ou refus de demandes de subvention, dans le cadre de la mise en place d'activité partielle ou d'accès au Fonds de Solidarité national.

Cet accompagnement a été aussi technique avec l'apport de connaissance, expertise et conseil sur la façon de remplir les différents dossiers des aides mises en place au niveau national, régional ou local. Un certain nombre d'entreprises, notamment des TPE, se sont retrouvées en difficulté face à la complexité administrative de certains dispositifs (notamment le chômage partiel), ainsi que face à l'usage quasi-obligatoire des outils informatiques pour en solliciter certains. Enfin, une part conséquente de cet accompagnement s'est traduite par de la disponibilité et de l'écoute envers des chefs d'entreprise exprimant un sentiment de solitude durant cette crise.

### **Le Fonds de Relance Économique de l'ACSO**

Face aux difficultés qu'elles ont rencontrées, l'ACSO a créé un Fonds de Relance Économique pour favoriser la reprise d'activité des entreprises sur le territoire. Après avoir obtenu l'accord de la région Hauts-de-France, chef de file sur la compétence de développement économique, elle a constitué un fonds d'1 M€ (complété par 200 000 € en fin d'année) sous forme de subventions et de prêts d'honneur.

L'ACSO a confié l'instruction des dossiers à l'association Initiative Oise Sud, mais en a assuré la gestion financière (versements, suivi des remboursements, etc.). Un comité de pilotage composé d'élus, de partenaires institutionnels, de chefs d'entreprises et de réseaux d'entreprises a travaillé sur les critères du Fonds en se réunissant régulièrement. Pour sa part, un comité de suivi regroupant des élus et des techniciens de l'ACSO et d'Initiative Oise Sud s'est, lui, chargé d'étudier chaque semaine toutes les demandes déposées.

### **Les subventions de secours lors du 1<sup>er</sup> confinement étaient :**

Destinées aux entreprises de moins de 10 salariés dont le siège social et l'établissement concerné par l'aide sont situés sur l'agglomération ;

Réservées prioritairement aux chefs d'entreprises qui n'ont pas pu être bénéficiaires des aides nationales (fonds de solidarité ou toute autre aide s'y substituant) et qui justifient d'une baisse de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires sur deux mois consécutifs ou sur une moyenne de 6 mois, avec un montant plafonné à 1 500 €, ou 1 000 € pour les entreprises qui ont bénéficié de l'indemnité forfaitaire de solidarité de l'État et n'ont pas pu bénéficier de l'indemnité volet 2 pour couvrir les dépenses de loyers ou autres charges fixes.

### **Les subventions du 2<sup>ème</sup> confinement (mises en place début 2021) étaient :**

Destinées aux entreprises de moins de 21 salariés dont le siège social et l'établissement concerné par l'aide sont situés sur l'agglomération ;

D'un montant variant selon la perte de chiffre d'affaires durant la période du deuxième confinement, entre novembre 2020 et janvier 2021 : subvention maximale plafonnée à 3 000 € pour la perte du CA de 50 % et plus, et à 1 000 € pour la perte comprise entre 30 % et 50 %.

### **Les prêts d'honneur à 0 % étaient :**

Destinés à des entreprises du territoire de moins de 20 salariés dont le siège social et l'établissement aidé sont situés sur l'agglomération ;

Attribués afin de faciliter, par un apport en trésorerie, le redémarrage de l'activité, voire servir également pour de l'investissement ;

D'un montant allant de 2 000 € à 10 000 €, versé en une fois, et pouvant être sollicités sans prêt bancaire complémentaire ou venir faire un effet levier bancaire pour l'obtention d'un Prêt Garanti par l'État ;

Remboursable sous une durée maximale de 48 mois avec un différé possible.

### **Près de 140 entreprises soutenues financièrement**

En 2020, 192 dossiers ont été déposés pour la subvention liée au 1<sup>er</sup> confinement et 111 entreprises ont pu profiter de ce soutien financier ; 43 dossiers ont été déposés pour le prêt et 28 entreprises ont pu en bénéficier pour résoudre des problèmes de trésorerie ou pour financer leurs investissements.

### **L'ACSO abonde le Prêt relance Hauts-de-France**

En septembre 2020, la Région Hauts-de-France, la Banque des Territoires et les collectivités territoriales des Hauts-de-France ont mis en place un prêt pour les entreprises avec l'objectif de conforter la relance de l'activité des TPE/PME en apportant une solution de financement des coûts liés aux adaptations indispensables à la reprise et au maintien de l'activité (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement, etc.). L'ACSO a abondé ce fonds à hauteur de 176 000 € (prélevés sur l'enveloppe d'1 M€). Fin décembre 2020, 5 entreprises ont sollicité cette aide : 4 dossiers ont reçu un avis favorable (représentant un montant total obtenu de 60 000 €), 1 dossier a été jugé irrecevable. La Région a finalement abandonné le dispositif ne permettant pas à d'autres dossiers d'être instruits, et reversera les fonds non consommés à l'ACSO.

### **L'exonération de loyers au Sarcus**

Désormais en charge de l'exploitation du Sarcus (faisant l'objet d'une délégation de service public à BGE Picardie), l'ACSO a souhaité aider les locataires de ce centre d'affaires et d'innovation sociale à traverser cette période difficile en accordant un certain nombre d'exonérations de loyers. Par avenant, elle a ainsi accordé 3 mois d'exonération de loyers :

Au restaurant locavore Sésou (soit un montant de 13 360,01 € HT) ;

Aux entreprises présentes dans les étages 1 à 5 du bâtiment (soit un montant de 28 930,45 €).

Par un autre avenant, le restaurant Sésou ayant de nouveau été frappé par les fermetures administratives, une nouvelle exonération de loyer a été accordée pour les mois de novembre et décembre 2020, ce qui représente un montant de 8 906,68 € HT.

## **Bien communiquer sur les dispositifs**

Beaucoup d'entreprises se sont retrouvées démunies devant les difficultés rencontrées mais aussi face à la pléthore de dispositifs mis en œuvre par les différents partenaires. Aussi, l'Agglomération a proposé tout au long de l'année 2020 de les informer et de les aider à mieux comprendre les possibilités existantes.

Un site Internet dédié aux entreprises ainsi qu'un envoi mailing régulier ont été mis en place afin d'informer les entreprises du territoire de toute nouvelle aide, dispositif ou accompagnement pouvant leur être utile :

Les actions de l'ACSO en matière de soutien aux entreprises ;

Les mesures nationales et régionales engagées pour aider les entreprises impactées par la crise ;

Les structures ressources à contacter ;

Les solutions pour aider les commerçants à mettre en place des solutions de vente en ligne ou de « cliquez & collectez ».

Ces informations ont constamment été mises à jour. De même, les webinaires (conférences par Internet) des partenaires ont aussi été régulièrement transmis aux entreprises.

## **Un guide numérique pour promouvoir le digital**

L'année 2020 a incité nombre d'entreprises à passer au numérique pour continuer à se développer et conserver un lien avec leur écosystème. Afin d'accompagner les entrepreneurs dans leur transition numérique, l'ACSO a conçu un guide numérique référençant l'ensemble des bonnes pratiques à appliquer et les dispositifs d'accompagnement. Ce document a été envoyé par mail aux entreprises du territoire et était également téléchargeable sur le site de l'ACSO dédié aux entreprises.

## **Accompagner la mutation du territoire**

Redonner vie aux friches industrielles à commencer par l'ex-site Goss à Montataire enfin propriété de l'ACSO est l'une des priorités du mandat. Ce défi pourra s'appuyer sur l'aide et les fonds apportés par le programme « Territoires d'industrie », le Contrat de Redynamisation du Site de Défense et les Fonds pour les Restructurations de la Défense visant les entreprises locales et celles prêtes à s'installer.

## **Revitalisation des friches industrielles**

La désindustrialisation qui a touché le bassin creillois à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et encore au début des années 2000 a eu un double impact : sur l'emploi, mais aussi sur le territoire en marquant l'espace urbain de diverses friches. Leur reconquête est une priorité pour l'ACSO, afin d'être en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises sans annexer davantage de terres agricoles. A ce titre, l'ACSO déploie plusieurs actions pour contribuer à la revitalisation de ces zones :

L'identification des parcelles concernées ;

L'accompagnement des porteurs de projets privés dans les actions de reconversion lorsque nécessaire ;

L'Implication directe sur des zones à fort enjeu.

## **Démolition et dépollution sur l'ancien site Goss**

A la suite de l'acquisition du terrain d'environ 12 ha fin 2019 après plusieurs années de négociations, l'ACSO qui porte la reconversion de l'ancien site Goss-Marinoni, à Montataire, a fait réaliser en 2020 des diagnostics complémentaires et quelques travaux de sécurisation. Elle va lancer en 2021 les travaux de démolition et de dépollution préalables au réaménagement.

Conformément au souhait des élus de conserver l'identité industrielle du site, une étude de programmation urbaine et économique a été lancée en janvier 2021 pour définir le type d'activités les plus à même de s'y

installer, les grands principes d'aménagement et le montage économique à mettre en œuvre pour réaliser le projet. Cette étude sera rendue à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021, avec en perspective que le projet entre en phase opérationnelle en 2022.

L'année 2020 a aussi mobilisé l'ACSO et la ville de Montataire afin de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêts pour l'accueil des archives presse de la Bibliothèque Nationale de France. Si l'ACSO n'a finalement pas été retenue, les séances de travail collectives ont permis une belle mobilisation sur ce projet commun, avec la compilation d'informations essentielles à la compréhension du site et la connaissance interacteurs entre l'agglomération et la ville.

### **Programme Territoires d'industrie**

Fin 2018, l'État a lancé le programme Territoires d'Industrie qui a labellisé près de 150 sites en France, identifiés comme prioritaires pour le soutien et le développement de l'industrie. Ce programme vise à répondre de manière concrète aux problématiques des industriels locaux (extension/implantation de site de production, accessibilité, recrutement, outils de recherche et développement, etc.), en ouvrant un espace de dialogue entre tous les acteurs concernés. Il permet aussi aux entreprises du territoire d'avoir un accès prioritaire aux dispositifs de soutien à l'industrie (aides au recrutement, financements de l'investissement, etc.).

A l'automne 2020 l'animation du programme a été relancée sur deux axes :

L'engagement d'un cycle de rencontres de terrain chez les industriels afin de recueillir leurs besoins et identifier les dispositifs du programme susceptibles d'aider leurs projets ;

La sollicitation d'un élargissement du périmètre aux intercommunalités voisines pour toucher l'ensemble des acteurs du bassin industriel creillois.

Outre la mise en place d'une communication régulière entre la collectivité et les industriels, l'objectif en 2021 est de parvenir à concrétiser plusieurs projets de développement pour créer de nouveaux emplois, améliorer la performance environnementale des entreprises et accroître la visibilité du secteur auprès du public.

### **Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD)**

Conclu à la fermeture de l'activité aérienne de la base militaire 110 de Creil, ce CRSD a pour objet l'injection de fonds dans des actions destinées à la redynamisation économique du territoire concerné (ACSO, CC du Pays d'Oise et d'Halatte, CC Senlis Sud Oise, et CC Aire cantilienne). L'évaluation à mi-parcours en 2018 a conduit à modifier son économie générale afin de supprimer, faire évoluer ou ajouter certaines actions ce qui avait abouti à la signature d'un premier avenant en décembre 2018, et d'un deuxième en novembre 2019. Un troisième avenant a été signé en décembre 2020 pour réajuster les fiches-actions mais aussi prolonger la durée de vie du CRSD (jusqu'au 6 octobre 2022) compte tenu de la crise sanitaire qui a ralenti nombre d'opérations.

Au regard de ces avenants successifs, l'ACSO reste concernée par trois fiches-actions :

Le financement d'une mission de prospection pour attirer des entreprises sur la plateforme chimique de Villers-Saint-Paul ;

Sur le parc Alata de Creil-Verneuil, le financement de la reconversion de l'immobilier d'entreprises ;

Au même titre que les autres intercommunalités signataires, l'instauration d'une enveloppe permettant une aide à l'emploi aux entreprises qui recrutent.

## **Ec'eau Port de Creil**

Initialement mené intégralement par la ville de Creil, le projet de l'Ec'eau Port a dû impliquer plus fortement l'Agglomération Creil Sud Oise, cette dernière étant compétente du fait de la loi NOTRe en matière de réalisation de zones portuaires. Aussi, au sein de ce projet global, l'ACSO doit porter les équipements portuaires constitués par la darse, la halte nautique et la rampe de mise à l'eau.

Compte tenu de l'interdépendance des travaux pilotés aussi par la commune et afin d'éviter les problèmes d'interface liés à une co-maîtrise d'ouvrage, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ACSO vers la ville de Creil a été signée en juin 2020. Elle prévoit les modalités de la maîtrise d'ouvrage unique confiée à la ville de Creil, fixe les critères de financement des ouvrages, et les conditions de réception et de remise des ouvrages en fin de travaux.

## **Le pôle métropolitain**

Créé le 10 janvier 2018, le pôle métropolitain rassemble les communautés d'agglomération de Beauvais (CAB), de la région de Compiègne (ARC) et de Creil Sud Oise (ACSO). Son objectif est de faire reconnaître son périmètre comme un territoire d'innovation et d'industrie à l'échelle régionale et nationale.

Plusieurs actions ont été engagées depuis 2018 :

Sous l'animation de l'Université Technologique de Compiègne (UTC), une dynamique d'agrégats a été instaurée en associant institutionnels, établissements d'enseignement ou de recherche, et entreprises des trois territoires. Le but est de faire émerger des projets communs innovants autour de 7 thématiques : Industrie du futur, Naturalité, Bioénergie, Santé, Résilience, Aéronautique, Eau. Par exemple, dans le cadre de l'agrégat Bioénergie, ces trois agglomérations ont soutenu en 2019 aux côtés de la Région un projet de biométhanisation sur la base de culture d'algues (dénommé « Algues 4 Biométhane »), porté par l'Institut UniLaSalle, en lien avec GRT Gaz ;

Le pilotage d'une étude économique pour l'identification de filières stratégiques à développer en commun ; Des échanges ont eu lieu au cours de l'année 2020 afin de mesurer l'opportunité pour l'ACSO et les modalités de rejoindre la CAB et l'ARC dans le dispositif d'incubateur visant à accompagner les porteurs de projets innovants. L'ACSO devrait ainsi intégrer cet incubateur d'entreprises, dénommé ITerra, en 2021.

À la suite du renouvellement des équipes sur 2 des 3 agglomérations, l'objectif de 2021 est de consolider la collaboration entre les trois territoires et de mettre en place un plan d'actions pour le soutien de filières communes.

## **Un observatoire des données économiques**

Un observatoire des données économiques propice à mesurer et à nourrir l'action économique de l'Agglomération a été créée en 2020. Pour sa première année, l'observatoire a poursuivi plusieurs objectifs : Le recensement des données existantes et disponibles et le travail de consolidation de données brutes pour en faire des données à l'échelle de l'intercommunalité (exemple : certaines données de l'INSEE, de l'URSSAF, non disponibles à l'échelle EPCI) ;

L'acquisition et l'utilisation d'une solution de prestation de données sur les entreprises du territoire (données d'identification et mails) ;

Le filtrage, lors de chaque campagne de mailing ou de courriers, des entreprises destinataires en fonction de critères définis (secteur d'activité, taille d'entreprise, adresse, forme juridique, etc.) ;

La mise à jour du listing Territoire d'Industrie.

## Accompagner les forces économiques

L'accompagnement spécifique aux problématiques nées de la crise sanitaire n'a pas fait disparaître l'accompagnement plus traditionnel offert aux entreprises. Comme les années précédentes, les besoins des entrepreneurs ont été recueillis et des solutions adaptées leur ont été proposées. Ils ont aussi été accompagnés dans la structuration de leurs projets.

### 84 demandes d'implantations en 2020

En 2020, 84 nouvelles demandes immobilières ont été traitées. L'ACSO a orienté les chefs d'entreprise selon leurs critères de recherche vers des propriétaires privés, des commercialisateurs, des aménageurs ou des promoteurs. La majorité de ces projets a concerné des entreprises exogènes, puisque 80 demandes provenaient d'entreprises nationales ou internationales.

Ces demandes sont arrivées l'an dernier :

11 par un contact direct ;

21 par les services de la Région Hauts-de-France ;

48 par Nord France Invest (NFI), agence de promotion économique internationale des Hauts-de-France.

Enfin, 3 entreprises ont pu s'implanter sur le territoire de l'ACSO malgré un contexte économique peu favorable.

### Plusieurs types d'aides à l'emploi

Afin de redynamiser le territoire, il existe des dispositifs d'aides à l'embauche disponibles sur le territoire dont l'ACSO se fait le relais. Elle accompagne et guide les porteurs de projets sur les possibilités et les démarches à suivre afin de créer et de pérenniser les emplois.

En 2020, 3 types d'aides à la création d'emplois ont été disponibles.

#### - **Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED)**

Les TPE/PME se trouvant sur le territoire concerné par le CRSD peuvent parallèlement bénéficier du Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED). Ce dernier est destiné prioritairement aux entreprises du secteur industriel et peut apporter une aide financière jusqu'à 5 000 € par emploi créé en CDI (avec un minimum de 3 postes créés). Il a été doté d'une enveloppe de 350 000 € pour les entreprises des 4 EPCI (ACSO, CC du Pays d'Oise et d'Halatte, CC Senlis Sud Oise, et CC Aire cantilienne). Une commission d'attribution a eu lieu en 2020 au cours de laquelle une entreprise de Montataire a obtenu un financement de 12 000 € pour 3 emplois. Au terme de cette commission d'attribution, 116 000 € restaient disponibles pour l'année 2021.

#### - **Convention de revitalisation Howden**

L'entreprise Howden située à Nogent-sur-Oise a stoppé en 2017 son activité de production en ne conservant qu'une activité de service après-vente. S'en est suivi un plan de licenciement ainsi qu'une recherche de repreneurs pour ses locaux. Deux conventions de revitalisation successives ont été mises en place et signées entre Howden et l'Etat (le 28 novembre 2017 et le 4 juillet 2019) avec pour objet de contribuer à la création d'activités et au développement économique sur le territoire de l'ACSO. S'agissant de la seconde convention (les fonds de la première ayant été épuisés), elle permettait d'attribuer aux entreprises du territoire de l'ACSO une subvention maximale de 2 550 € par emploi créé (CDI ou CDD de plus de 6 mois). Deux comités d'engagement ont eu lieu en 2020, le dernier s'étant tenu de manière dématérialisée. En 2020, 8 entreprises ont bénéficié de ce fonds représentant 30 emplois soit 76 500 €. Pour l'année 2021, le soutien de 17 emplois est encore possible par le biais de ce fond spécifique.

## - Emplois francs

Le dispositif d'Emploi franc permet à un employeur de recevoir une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). Cela vise à relancer l'emploi, faire reculer le chômage dans les quartiers défavorisés, promouvoir les talents de leurs habitants et lutter contre les discriminations à l'embauche. Pour toute embauche d'une personne résidant dans un de ces QPV, une entreprise peut bénéficier d'une aide de l'Etat de 5 000 € par personne par an pendant 3 ans pour un CDI, et de 2 500 € par personne par an pendant 2 ans pour un CDD. Depuis octobre 2020, l'aide est majorée de 2 000 € la première année pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans. En partenariat avec la plateforme Proch'emploi, le service Développement Economique de l'ACSO incite régulièrement les entreprises à adhérer à ce dispositif.

## Un équipement spécifique : le centre d'affaire du Sarcus

Ancien hôtel reconverti en centre d'affaires et d'innovation sociale à l'initiative de la mairie de Nogent-sur-Oise, le « Sarcus » abrite, dans le cadre de la location de bureaux, une trentaine d'entreprises relevant pour partie de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). En 2019, la prise en main de la gestion de ce bâtiment par l'ACSO s'est traduite par le transfert et le prolongement jusqu'à fin 2020 de la Délégation de Service Public (DSP) rattachée, le gestionnaire de l'équipement étant BGE Picardie.

Au cours de l'année 2020, l'ACSO a travaillé au renouvellement de la DSP avec l'appui du bureau d'études Collectivités & Conseils en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). La procédure a mené à l'attribution au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la DSP au centre d'exploitation du Sarcus (BGE Picardie), le même délégataire que précédemment.

Il faut souligner cependant que les contours de la délégation ont été revus pour cette nouvelle délégation 2021-2025, avec une demande renforcée auprès du délégataire d'un certain degré d'accompagnement ainsi qu'une demande de mise à disposition de locaux pour accueillir l'incubateur ITerra.

## Le soutien aux initiatives individuelles

L'ACSO œuvre également pour soutenir les initiatives individuelles qui permettent aux personnes concernées de créer leur propre emploi ou de se lancer dans des démarches plus ambitieuses de création de TPE/PME.

## Accueil des porteurs de projet

Au quotidien, les porteurs de projet identifiés sont orientés vers les chambres consulaires ou BGE Picardie. Ce dernier a, cette année encore, bénéficié d'une subvention de 6 240 € pour accueillir plus particulièrement les personnes issues de l'ex-territoire PSO à Saint-Leu d'Esserent.

En 2020, les accueils ont été largement dématérialisés et les accueils physiques qui ont pu être effectués se sont tenus dans un nouveau lieu (locaux municipaux puisque le bureau situé dans l'office de tourisme a dû être libéré en raison du déménagement de l'office de tourisme sur la ville de Creil).

Sur cette partie du territoire de l'ACSO, au cours de l'année 2020, 52 personnes ont été accueillies, dont 32 nouveaux contacts. Les porteurs de projet étaient issus de Saint-Leu d'Esserent (15 personnes), Saint-Maximin (9), Thiverny (3), Cramoisy (3) et Rousseloy (2).

Les 52 personnes reçues ont donné lieu à 150 prestations avant-crédation qui elles-mêmes ont entraîné 8 créations ou reprises d'entreprises (4 sur Saint-Leu d'Esserent, 2 sur Saint-Maximin, 1 sur Thiverny, 1 sur Maysel). Enfin, 38 prestations post-crédation ont été effectuées.

Les accueils des porteurs de projet sur le périmètre de l'ancienne Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC), c'est-à-dire Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul, se tiennent au Sarcus.

## **Des prêts d'honneur avec Initiative Oise Sud**

L'ACSO adhère à la plateforme locale Initiative Oise Sud moyennant une cotisation de 0,65 € par habitant, soit 56 922,45 € pour 2020. Cette adhésion autorise les porteurs de projet s'installant sur le territoire de l'ACSO à profiter de prêts d'honneur. En 2020 ce sont 26 chefs d'entreprise qui ont été aidés pour un montant de 280 000 € (603 000 € octroyés en 2019, 368 500 € en 2018). Si l'ACSO ne participe pas aux comités d'agrément, elle émet toutefois un avis sur les dossiers proposés à ce dernier lors de comités territoriaux préalables.

## **Le Salon de l'entrepreneuriat annulé**

Initialement prévu comme les années précédentes dans la salle de la Manufacture de la Faïencerie à Creil, la situation sanitaire a contraint à l'annulation de la 5<sup>e</sup> édition du Salon de l'entrepreneuriat sous sa forme présentielle. Afin d'assurer une certaine continuité, des « posts » de partenaires ont été réalisés en format vidéo puis publiés sur la page LinkedIn de l'ACSO.

## **Économie sociale et solidaire**

L'action sociale et solidaire est une réalité au sein de l'ACSO. Elle soutient notamment le chantier d'insertion de Sud Oise Recyclerie qui a accompagné 40 personnes en 2020. Mais les efforts dans ce domaine concernent aussi les entreprises : aux Marches de l'Oise, celles-ci sont par exemple invitées à innover pour réduire leur empreinte environnementale et améliorer le recyclage des déchets.

## **L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)**

L'EIT est un mode d'organisation collectif et volontaire entre acteurs économiques, en lien avec les acteurs publics, qui recherche la réduction de l'empreinte environnementale des industries. Cela consiste à mettre en place une logique de circuit-court à l'échelle d'une zone d'activités (ZA) pour mutualiser les ressources et augmenter le recyclage matière et énergie.

Cette démarche a été lancée en 2018 sur le parc industriel des Marches de l'Oise, animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO) à la demande de l'ACSO, et financée par l'ADEME et la Région Hauts-de-France. Elle a d'abord consisté en un diagnostic approfondi auprès des entreprises de la ZA, rendu en 2020 par la CCIO, sur plusieurs volets : énergie, production de déchets, mobilité des salariés.

Des actions ont été lancées en 2020 sur cette base :

Mise en place d'une prestation mutualisée de collecte des déchets pour améliorer la qualité du tri et le taux de recyclage ;

Lancement d'un groupement de commande de relamping LEDs, pour réduire la consommation d'énergie des entreprises.

Afin de prolonger la démarche dans un contexte de fin d'expérimentation et des financements Région et ADEME liés, une convention annuelle a été signée en novembre 2020 entre l'ACSO et la CCIO. Parmi ses objectifs :

La mise en œuvre d'un Plan de Mobilités Inter-Entreprises (PMIE) pour réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements des salariés et développer les solutions alternatives ;

La mise en réseau des entreprises pour créer des canaux d'économie circulaire ;

L'élargissement de la démarche à d'autres ZA du territoire ;

Le lancement d'une réflexion sur l'optimisation des flux routiers pour la mutualisation du transport de marchandises.

## **Un chantier d'insertion à la Recyclerie**

Sud Oise Recyclerie (SOR) est une association dont les membres fondateurs sont l'ACSO, et les communautés de communes du Pays d'Oise et d'Halatte, et de la Vallée Dorée. Son objectif est double : environnemental en favorisant le réemploi des objets comme alternative à la mise en décharge, et social en employant des salariés en insertion afin de les remettre sur le marché classique du travail.

Outre la gratuité des loyers des locaux qu'elle met à la disposition de la SOR à Villers-Saint-Paul, l'ACSO lui accorde annuellement une subvention de 16 000 € à travers une convention triennale qui a été renouvelée en 2020 pour la période 2020-2022. L'ACSO soutient également l'activité de l'association par l'accompagnement sur sa communication (services de la DCRE).

En 2020, le personnel permanent de Sud Oise Recyclerie était composé de :

6 personnes en CDI : la directrice, le coordinateur technique, l'encadrant technique, l'accompagnateur socioprofessionnel, l'assistante administrative et la vendeuse ;

1 personne en CDD du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 : un agent polyvalent ;

1 personne en CDD du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2020 : un adjoint encadrant technique ;

1 personne en PEC (Parcours Emploi Compétence) à compter du 16 mai 2020 (pour 12 mois) : le réparateur en gros électro-ménager ;

1 personne en contrat d'apprentissage, Bac Pro Commerce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : le vendeur (contrat interrompu d'un commun accord en septembre 2020).

Le chantier d'insertion a intégré 40 personnes en 2020 dont 30 issues de l'ACSO (16 en QPV). Sur les 18 sorties, 4 personnes ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) et 2 un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois), soit 33 % de sorties dynamiques.

En termes de valorisation, quelques chiffres marquants de l'année 2020 :

6 753 dépôts ;

338 enlèvements à domicile ;

67,2 t de D3E (Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques) collectés, et 39,8 t revendues ;

124,8 t de déchets divers (ferraille, mobilier, textiles, cartons, livres, etc.) retraités par diverses filières écologiques.

Le financement par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) d'une balance permet depuis janvier 2020 de peser désormais l'intégralité des dépôts.

Par ailleurs, tout au long de l'année la recyclerie effectue diverses actions visant à sensibiliser la population à son activité ou à l'environnement, à accroître sa notoriété, à augmenter les volumes pouvant être récoltés, dans un contexte 2020 particulièrement atypique.

Ainsi en 2020, et de manière non exhaustive, les actions suivantes ont été menées :

Accueil de stagiaires de lycées, collèges, jeunes en réparation pénale, adultes en stage dans le cadre de la formation professionnelle ;

Mise en place d'ateliers de réparation au sein des quartiers prioritaires (soutenus aussi par des subventions accordées dans le cadre de la Politique de la Ville) ;

Convention signée en avril 2020 avec Valdélia, éco-organisme chargé de la collecte et du traitement des déchets de mobilier professionnel (nouvelle source de collecte et de ressources pour la recyclerie) ;

Animation d'un atelier « réparation de vélos » le 18 septembre 2020 en partenariat avec l'ACSO sur le parking du centre Leclerc de Thiverny.

A noter que le 16 juin 2020 la recyclerie a obtenu l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), ce qui constitue une reconnaissance institutionnelle permettant l'accès à des aides et des financements spécifiques (épargne salariale solidaire, réductions fiscales, etc.).

## Émergence en Sud Oise

Le Département avait souhaité impulser une démarche de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) sur diverses zones de l'Oise, dont le Sud Oise. A cet effet, il avait soutenu financièrement un poste de chargé de mission situé au Sarcus dans les locaux de l'entreprise Sésou. Selon l'Appel À Projets de l'État, « *un PTCE est un regroupement d'entreprises de l'ESS, d'entreprises commerciales, d'acteurs publics et d'organismes de formation, d'enseignement ou de recherche. Sur un territoire déterminé, ce groupement met en œuvre une stratégie commune et durable de coopération au service de projets économiques innovants pour le développement local* ». Mais les financements du Département se sont taris avant l'arrivée à maturité du projet, et le chargé de mission est parti de l'association sans être remplacé impliquant une année 2019 sans activité sur ce PTCE.

En 2020, la Ligue de l'Enseignement de l'Oise a de nouveau rassemblé les acteurs initialement présents (Sésou, SOR, Le Relais, etc.) avec l'objectif de porter de nouveau ce projet. L'association a sollicité l'ACSO pour lui présenter ce projet renouvelé, et en 2021 lui demandera son soutien opérationnel et financier.

## La promotion du commerce

En 2020, les agents de l'ACSO ont focalisé une grande partie de leurs interventions sur le commerce afin d'informer sur les dispositifs en mesure d'atténuer les difficultés des commerçants liées à la crise sanitaire.

### La crise sanitaire bouscule le plan d'action

Après l'adoption en juin 2018 d'un schéma de développement commercial de l'agglomération et la présentation d'un plan d'action en commission Développement économique en mars 2019, la mise en œuvre devait être opérationnelle en 2020. Celle-ci a toutefois été retardée. Les 11 communes ont été sollicitées en décembre 2020 afin de désigner parmi leurs élus et techniciens des référents en charge du suivi de la mise en œuvre de ce schéma.

L'ACSO a toutefois pu avancer sur la déclinaison des objectifs stratégiques dans les documents réglementaires : elle a mis en place une grille d'analyse propre pour les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) et a participé aux premières étapes de l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à travers le diagnostic économique en cours de réalisation par l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées.

Les principales actions de l'ACSO sur le volet commercial en 2020 ont été portées en réponse aux différentes étapes de la crise sanitaire tout au long de l'année. Dans un premier temps cela a consisté en une diffusion régulière de l'information relative aux aides financières, guides par secteur d'activité, bonnes pratiques, puis à la mise en place de dispositifs locaux comme le Fonds de Relance Économique. Un travail de relais conséquent a été réalisé auprès des commerçants, mais également des partenaires commerciaux comme les responsables des galeries Cora Saint-Maximin et Auchan Nogent-sur-Oise, les réseaux d'entreprises ainsi que les communes. Enfin, l'ACSO a participé au recensement des réouvertures des galeries commerciales pour le compte de la préfecture de mai à juillet 2020.

### Trois communes concernées par les ouvertures le dimanche

Comme chaque année, l'ACSO a émis un avis sur les ouvertures dominicales excédant 5 jours dans l'année. En 2020, ces autorisations ont concerné les communes de Creil, Saint-Maximin et Nogent-sur-Oise.

## Emploi, promotion, insertion

Préoccupation capitale de l'ACSO, l'emploi entraîne son soutien direct, que ce soit pour l'orientation de 2 800 jeunes à la Mission locale, la programmation de près de 24 000 heures de travail en insertion ou encore des actions ponctuelles comme « Du stade à l'emploi » qui a généré une soixantaine de postes.

### Le soutien à la Mission Locale de la Vallée de l'Oise (MLVO)

La Mission Locale de la Vallée de l'Oise (MLVO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. En 2020, l'ACSO a attribué à la MLVO un montant de 144 467,40 € afin d'assurer cette mission (1,65 € par habitant).

### 713 jeunes reçus en premier accueil en 2020

En 2020, la MLVO a reçu 713 jeunes de l'ACSO (contre 670 en 2019) en premier accueil (en présentiel ou en autre modalité à cause de la crise sanitaire) dont :

44,2 % habitant l'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

5 % étant mineurs ;

46 % n'ayant aucun diplôme.

Ils se sont répartis géographiquement de la manière suivante :

Cramoisy : 2

Creil : 343

Maysel : 0

Montataire : 103

Nogent-sur-Oise : 180

Rousseloy : 0

Saint-Leu d'Esserent : 21

Saint-Maximin : 9

Saint-Vaast-lès-Mello : 3

Thiverny : 4

Villers-Saint-Paul : 48

### 2 850 jeunes suivis par la MLVO

Au-delà du premier accueil, ce sont 2 850 jeunes de l'ACSO (2 409 en 2019) qui ont bénéficié d'un accompagnement. Parmi ces jeunes suivis (au moins un contact avec la MLVO au cours de l'année 2020), 1 260 d'entre eux résident en Quartier Politique de la Ville (986 en 2019).

La répartition géographique de ces contacts est la suivante :

Cramoisy : 9

Creil : 1 388

Maysel : 4

Montataire : 632

Nogent-sur-Oise : 507

Rousseloy : 1

Saint-Leu d'Esserent : 84

Saint-Maximin : 33

Saint-Vaast-lès-Mello : 29

Thiverny : 27

### **Les mesures dont ils ont bénéficié**

En termes d'entrée dans les mesures, les résultats sont les suivants :

595 jeunes sont entrés en emploi (457 en 2019) dont :

. 233 en CDD toutes natures confondues (299 en 2019) ;

. 123 en intérim (153 en 2019) ;

. 67 en CDI à temps partiel et temps plein (5 en 2019).

215 en formation toutes natures et tous financements confondus (97 en 2019) ;

101 en alternance pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (22 en 2019).

Par ailleurs :

653 jeunes (606 en 2019) ont bénéficié d'un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA).

189 de la Garantie Jeunes (165 en 2019).

178 d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

22 d'un parrainage.

### **Les autres actions de la MLVO**

Ces chiffres liés à l'accompagnement pour une insertion professionnelle « pure » ne doivent pas masquer les autres actions menées par la MLVO, comme celles ayant trait à l'accompagnement à la mobilité, à la santé, au sport ou encore des actions plus ponctuelles telles que le « Road Trip Apprentissage ». Outre son cœur de mission, l'ACSO confie à la MLVO deux actions spécifiques donnant lieu à des subventions affectées et qui concernent le Forum de l'Emploi d'une part, et la gestion des Clauses d'Insertion d'autre part.

### **Clauses d'insertion : suivi en interne**

L'ACSO a décidé au cours de l'année 2019 de renforcer les compétences internes en matière d'emploi, et de recruter. 2020 a donc permis le démarrage effectif de la mise en œuvre du renforcement et du suivi des clauses d'insertion dans les marchés.

Ainsi, au-delà de l'actualisation de supports écrits sous forme d'un guide et d'une liste d'une quinzaine d'entités de publics mobilisables pour accomplir les heures de travail d'insertion (structures du champ de l'Insertion par l'Activité Économique, Établissements de Services et d'Aide par le Travail, Entreprises Adaptées, Entreprises d'Insertion, etc.), le travail de lien et de coordination avec les services de l'ACSO s'est véritablement installé. Les fiches internes de lancement des marchés publics ont intégré un item Clauses d'insertion systématique. Ce travail de concertation devrait aboutir, en 2021, à près de 5 000 heures de travail d'insertion sur des marchés aussi divers que l'aménagement de terrains locatifs pour des Gens du voyage, la création de voies douces ou encore le renforcement du réseau de distribution d'eau potable.

### **Près de 24 000 heures de travail en insertion**

En plus du travail en interne, l'ACSO confie à la MLVO la gestion du suivi de ces heures d'insertion et lui verse annuellement une somme de 10 000 €. Depuis 2017, ce suivi a surtout concerné des heures de travail d'insertion liées aux chantiers de la première Programmation de Rénovation Urbaine (ANRU).

En 2020, très peu d'heures de travail d'insertion ont été réalisées car la première Programmation a été finalisée fin 2019 notamment avec la fin de l'aménagement du site du Gymnasion à Nogent-sur-Oise. Pour

mémoire, en 2019 elles ont permis à 13 personnes résidant en Quartier prioritaire de travailler sur l'un des 3 chantiers de rénovation urbaine, ce qui représente un cumul de 2 600 heures d'insertion.

Pour cette première programmation finalisée en 2020, ce sont 23 984 heures de travail d'insertion réalisées par un total de 117 bénéficiaires (dont 81 personnes issues des Quartiers prioritaires, 36 jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou expérience professionnelle, 25 personnes inscrites comme demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, etc.). Un an après le 1<sup>er</sup> contrat de travail en insertion sur ces différents chantiers, 17 personnes bénéficient d'un CDI, 44 d'un CDD, 16 d'un contrat en intérim.

### **Le Forum de l'Emploi annulé par la pandémie**

En raison du premier confinement lié à la lutte contre le Covid-19, la 21<sup>e</sup> édition du Forum de l'Emploi n'a pas pu se tenir le jeudi 30 avril 2020 à la Faïencerie de Creil comme prévu. Habituellement, l'organisation matérielle du Forum est assumée par la MLVO qui bénéficie pour cette prestation d'une subvention de 10 000 € de l'ACSO.

En 2020, compte tenu de l'annulation de l'événement, la totalité de la subvention n'a pu être versée. Néanmoins, au regard du travail préalable d'organisation générale, des démarches menées pour la mobilisation des entreprises et des centres de formations, de la préparation des publics et de l'aide à la campagne de communication, l'ACSO a malgré tout versé 5 000 € à la MLVO.

### **Lancement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT)**

Pour mémoire, la GPECT a pour objectifs :

D'anticiper les évolutions structurelles de l'emploi et des compétences d'un territoire donné ;

D'orienter les politiques de formation professionnelle vers des métiers et des compétences en adéquation avec les besoins actuels du territoire.

La GPECT est ainsi une démarche visant la mise en place d'un plan de développement en faveur de l'emploi et des compétences à partir d'une stratégie partagée et d'anticipation. C'est dans ce cadre qu'un premier recensement des formations existant sur le territoire a été réalisé fin 2019 complété en 2020, ainsi qu'un contact avec l'ensemble des partenaires.

En 2020, ont été également proposés une méthodologie et un calendrier pour la mise en œuvre de cette GPECT. Ils ont été présentés :

D'abord en Commission Économique début 2020 ;

Ensuite aux élus de la nouvelle mandature en séminaire en septembre 2020 ;

Enfin en octobre 2020 à la nouvelle Commission « Soutien aux populations » avec un calendrier modifié pour 2021.

Toutefois, à la suite des confinements successifs et des contraintes sanitaires, le lancement officiel sous forme d'une grande réunion collégiale et partenariale n'a pu avoir lieu (plus d'une centaine d'invités étaient envisagés). À la place, tous les partenaires ont été individuellement informés de l'intention de l'ACSO de mettre en place cette démarche, et sensibilisés au fait qu'ils seraient des contributeurs potentiels : soit sous forme de groupes de travail avec des thématiques identifiées, soit individuellement sous forme d'entretiens ou de questionnaires.

### **L'aide à l'orientation et la recherche de stages pour les élèves de 3<sup>e</sup>**

#### **Le forum de Nogent-sur-Oise**

En novembre 2019, l'ACSO a aidé à l'organisation et participé à un Forum à destination des élèves de 3<sup>e</sup> à Nogent-sur-Oise pour la recherche de stages 2020 d'observation et d'informations sur les métiers. Au total,

25 stands tenus par des professionnels de la formation et de l'orientation ainsi que des entreprises ont pu accueillir 450 élèves et leurs enseignants ou familles. Le bilan de cet événement a été très positif puisque de nombreux jeunes ont trouvé sur chaque stand des informations concrètes, et près d'une dizaine d'élèves qui n'avaient pas encore de stage ont obtenu des signatures de conventions dans les jours qui ont suivi.

Certains jeunes rencontrés lors de ce forum ont été revus par l'ACSO en qualité de Jury préparatoire à l'épreuve du Brevet sur la présentation du rapport de stage au collège Marcelin-Bertelot de Nogent en janvier 2020. Ainsi a pu être mesuré le cheminement de certains élèves sur la connaissance de métiers et de certains secteurs d'activités par rapport au mois de novembre 2019 lors du forum.

### **Le forum des métiers du collège Jules-Vallès**

Organisé par la direction de l'établissement et les représentants des parents d'élèves, le Forum des métiers du collège Jules-Vallès s'est tenu à Saint-Leu d'Esserent le 7 février 2020. Sur une demi-journée, près de 250 élèves de 3<sup>e</sup>, mais aussi de 4<sup>e</sup>, et leurs familles sont venus rencontrer des professionnels de l'orientation, des chefs d'entreprises, des parents d'élèves et des représentants de grands secteurs d'activités ou de la Fonction publique comme ceux qui tenaient le stand de l'ACSO. Là encore, cette manifestation a permis aux visiteurs, jeunes et moins jeunes, de recueillir des informations concrètes, des idées de filières et de métiers pour leur orientation à plus ou moins long terme.

### **L'aide directe de l'ACSO à la recherche d'emploi**

En plus de participer à des actions d'aide à l'orientation, l'ACSO a renforcé sa contribution à l'aide à la recherche de stages pour des élèves de 3<sup>e</sup> par des contacts directs avec des entreprises. En janvier 2020, un mailing été envoyé à près de 200 entreprises, notamment du site des Marches de l'Oise sur lequel le siège de l'ACSO est implanté, pour un appel à l'accueil d'élèves de 3<sup>e</sup> pour le stage d'observation, et en particulier pour les jeunes issus des Quartiers prioritaires du territoire afin de permettre au plus grand nombre de s'ouvrir au monde de l'entreprise et sortir de leurs repères habituels.

Au début du mois de février 2020, une vingtaine d'entreprises locales, en plus de l'ACSO elle-même, ont répondu favorablement à cet appel pour des stages à venir en février, mars et avril. Malheureusement, le premier confinement, commencé de manière précoce à Creil et dans ses environs, puis étendu nationalement, n'a pas permis de concrétiser ces accueils.

## **Les contributions indirectes de l'Emploi Formation Insertion**

### **Les Pass Numériques pour réduire la fracture**

Consciente de la place capitale que les nouvelles technologies occupent désormais pour faciliter le développement de l'activité économique et améliorer le quotidien de chacun, l'Agglomération Creil Sud Oise a fait de leur maîtrise l'une de ses priorités au titre du Projet de Territoire. Elle s'est impliquée dans plusieurs actions afin de remplir sa feuille de route numérique définie en 2019 avec les villes et les acteurs socio-économiques. Elle a d'abord été sélectionnée en 2019 lors d'un Appel À Projets national pour lutter contre la fracture numérique. Première intercommunalité de l'Oise à s'engager de la sorte, elle a opté pour **le Pass Numérique**. En commandant 500 chéquiers de 50 €, elle offrira aux habitants du territoire éloignés du numérique une formation dans des structures désignées. Car en 2022 toutes les procédures administratives seront dématérialisées et devront transiter par un ordinateur.

Elle a ensuite retenu de la crise sanitaire l'impérieuse nécessité pour les entreprises de progresser sur leur pratique numérique. Aussi, afin de les accompagner dans cette transition, elle a conçu **un guide sur le digital** très accessible qui référence les bonnes pratiques et les dispositifs existants.

Elle projette enfin en 2021 de **créer un tiers lieu** sur le territoire. L'idée est de favoriser l'échange d'informations et de savoir-faire dans un espace de travail innovant ouvert à tous. Le lieu permettra les rencontres et les partages de compétences entre entreprises, associations et particuliers avec une large palette d'activités potentielles : coworking, télétravail, hébergement d'indépendants ou de TPE, fabrication numérique ou Fab Lab, innovation sociale et économie sociale et solidaire, activités artisanales et artisanat d'art, accompagnement et conseils, médiation et vie sociale, séminaires, conférences, événements culturels et artistiques, etc. Deux porteurs de projets en capacité de gérer ce lieu ont séduit le jury : le Collectif Émergences Sud Oise porté par la Ligue de l'Enseignement de l'Oise pour la partie économique, et Pop Café pour l'aspect innovation sociale et politiques publiques. Le fonctionnement de ce tiers lieu et son implantation seront arrêtés courant 2021.

### **La maîtrise du français avec la Coordination linguistique**

Au titre du Contrat de Ville que porte l'ACSO, chaque année un volet « Développement Économique et Emploi » est déployé. Son instruction permet de repérer, dans un premier temps, les projets qui paraissent les plus pertinents, notamment en favorisant la formation et l'emploi de publics issus de Quartiers prioritaires, puis de suivre ces projets devenus des actions ou des événements.

Parmi les projets soutenus dans ce cadre, la Coordination linguistique tient une place privilégiée.

En effet, le territoire de l'ACSO accueille un grand nombre de personnes d'origine étrangère, et il est nécessaire de s'appuyer sur des structures aidant à l'acquisition de la maîtrise du français (avec des actions en alphabétisation, en Français Langue Etrangère ou encore en lutte contre l'illettrisme). Il s'agit aussi de savoir à quels publics elles s'adressent et le nombre de places dont elles disposent.

Ainsi dès la fin 2019 un cahier des charges de la future Coordination a été élaboré, et en 2020 un complément de recensement a été réalisé avec quelque cinquante structures associatives, services municipaux et organismes de formation qui proposent des actions et dispositifs linguistiques sur le territoire. Le but était de créer une cartographie exhaustive et assurer une meilleure gestion des places disponibles dans ce domaine.

### **L'action « du Stade à l'Emploi » génère une soixantaine de postes**

Une action « innovante » alliant le sport et l'emploi intitulée « Du Stade à l'Emploi » s'est déroulée le 30 janvier 2020. Préparée dès le premier semestre 2019 par les Services de l'État (la sous-préfecture et la DIRECCTE), les services publics de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale, CAP Emploi), les partenaires institutionnels (Région, Département, chambres consulaires, Éducation nationale), l'ACSO et les communes, cette action a tenu toutes ses promesses en termes de rencontres entre les demandeurs d'emploi et les entreprises présentes.

En effet, un format innovant de l'événement proposait des activités sportives sur toute une matinée au stade Marie-Curie à Nogent-sur-Oise à une centaine de demandeurs d'emploi de tous âges et de tous profils et à une vingtaine de représentants d'entreprises sans distinction entre eux. Le mot d'ordre était de la bonne humeur pour mener à bien les petits défis sportifs proposés en équipe.

La solidarité et le respect mutuel de ces sportifs d'un jour se sont prolongés lors d'un déjeuner partagé en toute convivialité et préparé par le restaurant d'insertion Sésou, à Nogent, les participants ne connaissant pas encore leur statut respectif. Puis est venu le temps du « job dating » avec des offres d'emploi à pourvoir. Des informations sur des métiers et des conseils ont aussi été apportés aux publics présents.

Au total, près d'une soixantaine d'emplois ont été pourvus (notamment dans la sécurité, l'aide à la personne, les transports routiers, la logistique, l'entretien de locaux), mais en raison du confinement qui a suivi, tous les postes n'ont pas forcément eu une suite ou ont eu une suite écourtée par rapport aux prévisions (particulièrement dans le domaine de la restauration, de l'hôtellerie, les parcs d'attractions, etc.).

## Proch'emploi et Job sud Oise

La plateforme Proch'emploi est un dispositif régional localement porté par l'ACSO. Le site Job Sud Oise est pour sa part un site Internet agrégateur des emplois présents sur le périmètre Sud Oise. Pour ces deux volets, l'ACSO a conventionné en 2018 avec 4 EPCI voisins (les communautés de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, Senlis Sud Oise, de l'Aire Cantilienne et du Liancourtois Vallée Dorée) pour établir un partenariat. Celui-ci a d'ailleurs été élargi en 2019 à la communauté de commune du Pays de Valois, ce qui représente un total de 128 communes regroupant 270 000 habitants. Ces six EPCI se partagent, au prorata du nombre d'habitants, le reste à charge financier sur ces deux actions, de l'ordre de 35 000 € une fois déduite la subvention de la région Hauts-de-France.

### 63 recrutements opérés grâce à la plateforme Proch'emploi

Déployées par la région Hauts-de-France et financées par elle à 80 % (avec un plafond à 100 000 € annuels), les plateformes Proch'emploi poursuivent trois objectifs principaux :

Trouver les offres d'emploi du marché caché (Pôle emploi ne recensant qu'une partie des offres) et mettre en face les demandeurs d'emploi susceptibles d'y répondre ;

Organiser des rencontres jeunes/entreprises afin de familiariser les premiers au monde de l'entreprise et offrir aux entreprises de rencontrer et connaître les jeunes présents sur leur territoire. Aux rencontres globales pourront se succéder des rencontres individuelles plus propices à l'analyse de l'adéquation entre besoins de l'entreprise et profil des candidats ;

Animer un réseau de chefs d'entreprise sur le bassin d'emploi concerné.

La plateforme Roissy Sud Oise existe depuis janvier 2018 et est gérée par deux agents : un responsable de plateforme et un chargé de recrutement. En 2020, sur le territoire d'intervention de la plateforme décidé par la Région au titre du bassin d'emploi « Roissy Sud Oise » auquel appartiennent les 6 EPCI partenaires, 546 entreprises ont été contactées, 64 entreprises visitées et 121 offres détectées (une offre peut concerner plusieurs postes), dont 106 offres directement identifiées par la plateforme et 15 par le numéro vert mis en place par la Région.

Sur ces offres récoltées, 71,5 % d'entre elles relevaient du marché caché et n'étaient donc pas recensées par Pôle emploi. 139 candidats proposés par Proch'Emploi ont été reçus en entretien par des employeurs de la zone d'emploi relevant de la plateforme, et 63 recrutements ont pu être directement réalisés, le tiers de ces recrutements ayant bénéficié à des habitants de l'ACSO, et un autre tiers aux EPCI limitrophes.

Les profils des demandeurs d'emploi proposés aux employeurs sont identifiés en lien étroit avec les partenaires du service public de l'Emploi (Pôle emploi, Missions Locales, Cap emploi, Conseil départemental, etc.), mais aussi avec les structures sociales ou d'insertions locales (suivi des bénéficiaires du RSA, entreprises ou chantiers d'insertion, associations spécialisées dans l'accompagnement des publics vers l'emploi). Des réunions régulières animées par la plateforme (comités techniques, pôle dirigeant, etc.) avec ces acteurs permettent de tisser un réseau d'acteurs locaux pour l'emploi et de faciliter le partage d'informations et la synergie entre tous.

En 2021, ces réunions du service public de l'emploi, auront notamment pour but d'accompagner certaines entreprises locales sur leurs « gros » recrutements (+ de 5 personnes) afin d'être en capacité de positionner des demandeurs d'emploi du territoire.

### **Des chefs d'entreprises « ambassadeurs » de Proch'Emploi**

Le réseau des chefs de file métier était constitué fin 2020 de 53 chefs d'entreprise « ambassadeurs Proch'Emploi ». Ces chefs de file métiers promeuvent auprès de leurs pairs la plateforme, font remonter leurs besoins en recrutement ou en formation (à destination de la Région) et s'engagent à participer à des actions en faveur de l'emploi des jeunes, appelées « circuits courts pour l'emploi des jeunes ».

### **Ces « circuits courts » qui encouragent les jeunes**

Afin de respecter les restrictions sanitaires, un seul « circuit court pour l'emploi des jeunes » a pu avoir lieu en 2020. Trois employeurs étaient à l'écoute de 7 jeunes issus des Missions Locales du territoire. Ces circuits courts sont des moments privilégiés pour les jeunes demandeurs d'emploi pouvant échanger directement et simplement avec des chefs d'entreprises qui leur prêtent attention, les conseillent et les soutiennent dans leurs démarches de recherche d'emploi. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, ces rendez-vous devront être réactivés peut-être en en revoyant le format.

La contractualisation avec la Région sur cette plateforme s'achevait fin 2020, ainsi que la contractualisation entre les 6 EPCI qui en avait adopté la même temporalité. 2021 doit donc amorcer un nouveau cycle de ce dispositif régional annoncé pour une durée de 5 ans (2021-2025), contre 3 ans sur le cycle précédent.

### **Plus de 34 000 offres d'emploi sur Job Sud Oise en 2020**

En 2018, l'ACSO avait initié le lancement d'une plateforme web [www.job-sudoise.fr](http://www.job-sudoise.fr) pour recenser sur un même site toutes les offres d'emploi locales offrant ainsi aux habitants un outil supplémentaire dans la recherche d'un emploi en proximité. En 2020, après le rachat du prestataire de service initial (rachat de Tag emploi par Jobi-Joba), le site s'est pourvu d'améliorations notamment en termes d'ergonomie et de réactivité. Il est maintenant possible d'accéder à un observatoire des offres d'emploi permettant d'étudier l'évolution des offres du territoire en fonction du métier ou du secteur géographique.

Pour l'année 2020, Job Sud Oise aura connu plus de 530 visites mensuelles pour plus de 55 000 pages visitées. Sur les 34 068 offres d'emploi diffusées en 2020, on comptabilise 40 % de CDI, 30 % d'intérim et 20 % de CDD. Les secteurs qui ont le plus recruté sont la santé (13,24 %), l'industrie (12,32 %), le bâtiment (5,98 %) et la petite enfance (5,63 %). Plus de 23 % de ces offres d'emploi sont issues des villes de l'ACSO, Creil étant la ville recrutant le plus sur les 6 intercommunalités. Ce site permet aussi de valoriser, par la rubrique « Actualités », les initiatives locales en matière d'emploi et de développement économique, menées par les entreprises, les collectivités ou les partenaires du service public de l'Emploi.

### **L'accès au sport et à la culture**

Contribuer à l'image positive du territoire, tel est l'objectif poursuivi par l'ACSO en soutenant les activités culturelles, sportives et de loisirs. En 2019 l'ACSO a décidé de participer à sa mesure à la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024, tout en maintenant son action en faveur des habitants.

## **Les actions de démocratisation culturelle : Le Pass Agglo facilite vos choix**

Mis en place fin 2017, le Pass agglo est un véritable outil de démocratisation qui entend favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs aux 86 000 habitants du territoire. Sous la forme d'une carte gratuite et renouvelable chaque année, il leur permet de fréquenter 27 équipements de l'ACSO à tarif préférentiel. S'il y avait eu plus de 1 100 cartes délivrées en 2018 par exemple, l'année 2020 a naturellement souffert de la crise sanitaire avec seulement 322 Pass Agglo remis.

## **Le Contrat Local d'Enseignement Artistique (CLEA) : De plus en plus de projets sélectionnés**

A l'origine uniquement porté par la ville de Creil, le dispositif CLEA (Contrat Local d'Enseignement Artistique), piloté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), a été étendu à l'échelle de l'Agglomération Creil Sud Oise en 2019. Cet élargissement avait pour objectif de permettre à toutes les écoles du territoire de bénéficier de cette véritable plus-value dans le parcours artistique et culturel des élèves. Un projet CLEA associe en effet une rencontre avec un artiste, la fréquentation d'un lieu culturel sur l'ACSO, et la création d'une œuvre commune présentée ensuite aux familles.

Au cours de la saison scolaire 2019-2020, le bilan s'est révélé favorable :

22 projets retenus ;

15 écoles concernées ;

528 élèves touchés ;

6 partenaires culturels impliqués.

Cependant, la crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné la suspension des projets CLEA pendant trois mois. De ce fait, seulement 4 d'entre eux ont pu être menés à leur terme.

Cette situation exceptionnelle a remis en cause la bonne exécution des projets et suscité une réflexion sur la participation financière des 3 partenaires. Aussi, dans le but de défendre le secteur culturel et les artistes engagés dans les projets CLEA, l'ACSO, soutenue par la DRAC et la DSDEN, a décidé le maintien des subventions prévues initialement.

Pour l'année 2020-2021, le comité de pilotage a retenu 27 projets : 15 à Creil, 8 à Montataire, 3 à Nogent-sur-Oise et 1 à Saint-Leu d'Esserent (sous réserve).

Un budget de 53 000 €

Afin de mettre en musique les projets des enseignants, la répartition entre les trois financeurs est la suivante :

DRAC : 26 997 € + 5 000 € pour le poste de coordonnatrice ;

DSDEN : 4 000 € ;

ACSO : 17 003 €.

## **Préparation d'Usimages 2021**

Organisée tous les deux ans avec le concours de Diaphane, la biennale de photographie Usimages est une exposition gratuite de clichés mettant en valeur l'industrie du territoire, son patrimoine, ses hommes et leur savoir-faire. La conception de l'exposition 2021 a été largement amorcée durant l'année 2020 avec Diaphane :

Validation des dates du 17 avril au 20 juin 2021 ;

Choix et visites des lieux d'exposition ;

Recherche d'entreprises acceptant de recevoir deux jeunes photographes en résidence ;

Réalisation du visuel 2021, élaboration du communiqué de presse et du dossier de presse ;

Réunion de suivi avec les villes ;

Montage du dossier de demande de subvention auprès de la Région.

### **Le dojo départemental prend tournure**

Dès 2017, l'ACSO a lancé une réflexion sur la possibilité de construire un dojo départemental sur son territoire afin d'accueillir des athlètes de haut niveau à l'entraînement. La Fédération Française de Judo soutient ce projet, et le Comité de l'Oise de Judo apporte son expertise. S'il répond à un besoin pour le sud de l'Oise, cet équipement sera également incontournable pour l'entraînement des athlètes en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Les premières estimations en ont évalué le coût autour de 7,4 M€. Comme le futur dojo s'appuiera sur la structure existante, une étude de programmation architecturale a été lancée en décembre 2020 afin de déterminer l'ensemble des travaux à réaliser. L'enveloppe budgétaire a été affinée, et un calendrier de travaux a été établi. Parallèlement, des recherches de financements sont en cours pour en réduire l'impact : les partenaires impliqués (État, Région et Département) sont sollicités et suivent la progression du projet.

### **Vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : Un 7<sup>e</sup> label Terre de Jeux**

Après l'ACSO puis les villes de Nogent-sur-Oise, Saint-Maximin, Creil, Montataire et Saint-Leu d'Esserent, c'est Villers-Saint-Paul qui a décroché le précieux sésame. Il implique à ses détenteurs de programmer des actions sportives à destination de leurs habitants pour promouvoir les Jeux jusqu'en 2024. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, aucune manifestation sportive n'a pu être programmée en 2020

### **Six sites de l'ACSO retenus Centres de Préparation aux JO**

Avec son projet de dojo départemental au complexe Marie-Curie de Nogent-sur-Oise, l'ACSO a été retenue Centre de Préparation aux Jeux Olympiques 2024. Cinq autres sites sportifs du territoire ont aussi été pris en compte sur Nogent-sur-Oise, Creil et Saint-Leu d'Esserent. La liste des équipements sélectionnés sera communiquée début 2021 dans un catalogue en ligne réalisé par Paris 2024.

### **Plus de 64 000 € de subventions versées**

33 850 € de subventions diverses allouées à l'Entente Aquatique Nogent-Villers (EANV) pour le 7<sup>e</sup> Handiaquatique (800 €), au Carnaval des Possibles pour sa 3<sup>e</sup> édition (1 000 €), à l'Entente Oise Athlétisme pour le Meeting de sauts (3 800 €), au Comité Oise Judo pour le Tournoi national cadets-juniors (2 000 €), à l'Olympic Karaté Club de Villers afin d'organiser un stage pour les 40 ans du club (1 000 €), et un effort exceptionnel a été consenti pour le 1<sup>er</sup> festival Mosaïque proposé par le Théâtre de la Faïencerie (25 000 €).

10 850 € de subventions récurrentes : elles ont été versées à l'association d'usagers SNCF Lutece pour son fonctionnement (500 €), aux Sauveteurs de l'Oise pour leur fonctionnement (6 250 €), à l'association Goberville Tokyo 2020 pour la préparation aux Jeux Olympiques (2 000 €), et à l'Association pour la Mémoire Ouvrière et Industrielle (AMOI) pour la publication d'une revue (2 100 €).

20 000 € pour soutenir les villes : chaque année, l'ACSO prévoit une enveloppe de 2 000 € pour chaque ville pour l'organisation d'une manifestation ou l'aide à une association. Seule la ville de Creil n'a pas souhaité en bénéficier.

## La politique de l'Habitat

Parce que chacun doit pouvoir vivre dans des conditions décentes, l'ACSO a fait de la lutte contre l'habitat indigne son cheval de bataille depuis plusieurs années, en appliquant notamment des dispositifs assurant la mise sur le marché de logements corrects. Mais l'Agglo renouvelle aussi son soutien financier pour les travaux indispensables chez les particuliers, vient en aide aux copropriétés en difficulté, et s'acquitte de ses devoirs pour l'hébergement des gens du voyage sur le territoire.

## Un Plan Local de l'Habitat à l'échelle des 11 communes

Afin de mieux définir sa stratégie en matière de logement, l'ACSO a lancé une démarche de renouvellement du Programme Local de l'Habitat (PLH). Le marché public pour la production de ce document destiné à guider l'ACSO pour répondre aux besoins de la population a été attribué au cabinet Novascopia le 28 juillet 2020, pour un montant de 89 760 € TTC. Non seulement ce nouveau PLH devra traduire les ambitions politiques des élus dans ce domaine sur une durée de 6 ans, mais pour la première fois, il prendra aussi en compte les problématiques des 11 communes du territoire. Le 2 octobre 2020, durant la première réunion du comité de pilotage chargé de suivre la réalisation du PLH, la première phase de l'étude a été engagée, en l'occurrence l'élaboration du diagnostic. Deux autres étapes la complèteront : les orientations et le plan d'actions pour les concrétiser. Une année sera nécessaire pour constituer ce Programme.

## Attribution des logements sociaux : vers davantage d'équité

Dans le domaine de l'habitat public, la crise sanitaire a empêché la tenue de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Comptant parmi les nouveaux outils pour rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, plus transparent et plus équitable, cette instance a toutefois poursuivi son travail en ce qui concerne l'élaboration du Plan Partenarial, de la Convention Intercommunale d'Attribution et du système de cotation.

## De nouvelles mesures contre l'habitat indigne

Au titre de l'habitat privé, l'Agglomération et les communes ont mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019 les dispositifs de la loi ALUR sur l'Autorisation et la Déclaration de louer, ainsi que sur le Permis de diviser. En 2020, aux sept communes déjà présentes dans le dispositif (Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Rousseloy, Maysel, Villers-Saint-Paul et Saint-Leu d'Esserent) sont venues s'ajouter deux autres, Cramoisy et Saint-Vaast-lès-Mello. La ville de Creil a également ajusté son périmètre afin d'y intégrer, entre autres, la copropriété de la Roseaie dans les Hauts-de-Creil.

En 2020, 182 dossiers de demandes d'autorisation de louer ont été déposés (soit une augmentation de 54 % par rapport à 2019), et 117 dossiers de déclaration de louer ont été soumis (soit une baisse de 27 % par rapport à 2019). Alors que les demandes de permis de diviser sont très rares, en 2020 un total de 299 dossiers a donc concerné les deux autres dispositifs.

Sur l'ensemble de ces demandes, 70 % l'ont été par des mandataires (agences immobilières, gestionnaires de biens) et 85 % ont été acheminées par voie dématérialisée. Par ailleurs, pour l'autorisation de mise en location, la Préfète a délivré une amende administrative à un propriétaire qui n'avait pas effectué la démarche.

En 2020, l'ACSO a aussi travaillé sur la mise en place d'un séminaire sur l'Habitat indigne, en premier lieu destiné aux élus du territoire (conseillers municipaux et communautaires). Pour des raisons liées à la crise sanitaire, ce temps fort a dû être reporté en 2021. Il sera également ouvert aux partenaires du territoire concernés par le sujet.

Enfin, en 2020 le service a programmé une réunion avec l'ensemble des acteurs en capacité d'agir sur l'Habitat indigne (substitut du procureur de la République, ARS, DDT, DGFIP, villes) pour réfléchir à la mise en œuvre d'une stratégie d'action commune.

### **Objectif de l'OPAH ACSO : 1 000 logements rénovés en 5 ans**

Menée dès 2019 sur un an et demi, l'étude Habitat et Peuplement qui se penchait notamment sur le parc privé et la rénovation urbaine, avait préconisé la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle intercommunale. La convention détaillant cette opération a été signée avec l'État le 29 octobre 2020 avec le but de traiter l'habitat indigne, dégradé, énergivore et les copropriétés fragiles en subventionnant les travaux engagés.

Cette OPAH a été lancée le 3 novembre 2020. Etablie sur 5 ans, elle poursuit l'ambition de rénover 1 000 logements sur un parc total de 35 000 résidences principales. L'ACSO a mis en place un système d'aides diverses pour un montant de 250 000 € chaque année.

Le 18 novembre 2020, le président de l'ACSO a inauguré le local des permanences de la collectivité mis à disposition de l'opérateur SOLIdaires pour l'Habitat (SOLIHA). Une autre permanence doit être ouverte sur une commune périurbaine. Une première commission d'agrément s'est déroulée le 22 février 2021 pour examiner les premiers dossiers déposés.

### **Renouvellement urbain (RU) au cœur de Creil**

A la suite de l'étude pré-opérationnelle menée par l'ACSO sur le périmètre d'Action Cœur de Ville à Creil, l'OPAH-RU a été actionnée en juillet 2020. Cette opération a été recentrée sur un périmètre très concentré afin d'être plus efficace, en l'occurrence les rues Jules-Uhry, Jean-Jaurès et Louis-Lebrun devant la gare. La gestion de ce projet a été déléguée à la ville de Creil. Cependant, l'ACSO reste maître d'ouvrage et intervient financièrement sur la partie réhabilitation habitat, tandis que la ville se charge de la partie recyclage foncier.

### **Soutenir les copropriétés en difficulté**

Parmi ses interventions en faveur de l'habitat, l'ACSO a également décidé d'intervenir auprès de deux copropriétés en difficulté à Creil. Dans la foulée de l'accompagnement expérimental réalisé en 2019, l'ACSO a constitué avec la ville de Creil un dossier de demande de subventions pour réaliser des travaux urgents dans le cadre de l'OPAH intercommunale pour le bâtiment abritant les 49 logements de la résidence Les Pléiades. Parallèlement, l'ACSO prépare le lancement d'une étude afin d'identifier le programme adéquat pour redresser cette copropriété.

Toujours à Creil, c'est la copropriété de la Roseraie qui est l'objet de toutes les attentions avec la mise en place d'un Plan De Sauvegarde (PDS) qu'avait préconisé l'étude Habitat et Peuplement. L'Agglomération a sollicité la préfecture afin de créer une commission qui devra appliquer le programme des interventions nécessaires. Un marché a été lancé pour recruter le cabinet qui devra, dès 2021, suivre ce PDS.

### **Report du Forum de la copropriété**

Prévu le 24 octobre 2020, le Forum de la copropriété devait se dérouler au Château des Rochers à Nogent-sur-Oise. Depuis la première édition en 2016, il s'agit de réunir les acteurs de l'habitat du territoire, les habitants propriétaires et ceux souhaitant le devenir, afin de débattre pour mieux comprendre le fonctionnement et les problématiques des copropriétés. Les conseils vont de la gestion de la résidence à l'entretien des bâtiments en passant par les possibilités d'économies de charges. Or, en raison de la crise sanitaire, ce forum a été reporté en 2021.

## **Faciliter l'hébergement des gens du voyage**

### **Une aire d'accueil intercommunale à la Pierre-Blanche**

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Hébergement des Gens du Voyage (SDAGV) impose à l'ACSO de prévoir sur son territoire 30 places de caravanes en aire d'accueil pour la période 2019-2025.

En 2020, l'ACSO a répondu à cette demande en inaugurant le 13 octobre l'aire intercommunale d'accueil de la Pierre-Blanche, située 18, boulevard Salvador-Allende à Creil.

Cette aire d'accueil propose 30 places de caravanes et permet ainsi l'hébergement de 16 familles pour une durée de 3 mois, renouvelable sous conditions. Cet équipement a coûté 1 181 982 € ; il a été financé à 65 % par l'ACSO et à 35 % par l'Etat. Un marché de prestations de services pour l'accueil des Gens du voyage et la gestion de cette aire a été attribué en 2020 à la société DM Services. Le coût prévisionnel de gestion de l'équipement est de 72 000 € HT par an, à la charge de l'ACSO.

### **Des terrains familiaux locatifs au hameau du Plessis-Pommeraye**

Parmi ses consignes, le SDAGV charge aussi l'ACSO de prévoir sur son territoire 77 places de caravanes en terrains familiaux locatifs pour la période 2019-2025. En déduisant le site existant de Saint-Maximin (22 places), l'ACSO doit encore réaliser 55 nouvelles places. Elle a un projet de 30 places de caravanes, sous la forme de 15 terrains familiaux locatifs, au hameau du Plessis-Pommeraye à Creil. Il permettra d'une part de relocaliser les familles installées sur le quai d'Aval à Creil, et d'autre part de libérer le terrain nécessaire à la réalisation de la ZAC de l'Ec'eau Port.

En 2020, il a aussi été nécessaire de coordonner le suivi du projet urbain (suivi de la maîtrise d'œuvre, obtention des autorisations d'urbanisme, lancement des marchés de travaux, etc.) ainsi que l'accompagnement des familles qui bénéficieront de ces terrains, via une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Une réunion publique a été organisée en juin avec les familles du quai d'Aval et une autre en octobre avec les habitants du Plessis-Pommeraye où les terrains familiaux locatifs devraient être terminés pour l'été 2021.

## **Le Développement Social Urbain (DSU)**

Cohésion sociale, accès aux droits, prévention de la délinquance et aide aux victimes se concrétisent par des politiques publiques connexes et transversales. L'ACSO en assure l'articulation, fait le lien et mobilise autour d'objectifs communs ses services, les services municipaux, les partenaires institutionnels (État, Tribunal judiciaire, Caisse d'Allocations Familiales, etc.) et les associatifs pour en optimiser la mise en œuvre. Dans le cadre du Projet de territoire, les missions du DSU sont de développer les services à la population et d'étendre les services urbains.

## **49 projets intercommunaux dans le Contrat de ville**

Face aux grands projets urbains, l'Agglomération a développé une politique de la ville et de la cohésion sociale ambitieuse afin d'accompagner une partie de la population considérée comme fragile. Cette politique est dirigée vers 5 quartiers identifiés comme étant prioritaires à ce titre :

Les Hauts de Creil à Creil ;

Les Côteaux à Nogent-sur-Oise ;

Les Rochers - L'Obier à Nogent-sur-Oise ;

Bellevue et Belle-Visée à Villers-Saint-Paul ;

Les Martinets à Montataire.

En juillet 2015, l'Agglomération s'est engagée dans un Contrat de ville pour la période 2015-2020. Continuité d'une politique de Cohésion Sociale structurante menée à l'échelle de l'agglomération depuis les années 2010, il a été construit avec la volonté d'impliquer l'ensemble des partenaires signataires (État, Conseil Régional, bailleurs de logements sociaux, CAF, etc.) et des acteurs de proximité autour d'une dynamique de projets. Ce Contrat de ville fait l'objet d'un avenant de prolongation, le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) finalisé dans le courant de l'année 2020.

La programmation annuelle d'actions a fait exceptionnellement l'objet d'un arrêté du président de l'Agglomération afin d'attribuer les subventions aux porteurs associatifs ou autres pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire.

### **Une formation pour les porteurs de projets**

En 2020 pour la première fois et pour faire suite aux préconisations de l'évaluation à mi-parcours du dispositif Contrat de ville, une formation à destination des porteurs de projets s'est déroulée sur trois sessions concomitamment à l'Appel À Projets. Elles ont permis de former 27 stagiaires (professionnels et bénévoles associatifs, agents communaux et intercommunaux) sur la période octobre-novembre.

### **Chiffres clés :**

205 000 € : l'enveloppe dédiée par l'ACSO ;

49 : le nombre de projets intercommunaux retenus et financés sur l'enveloppe intercommunale, soit une trentaine d'opérateurs soutenus ;

30 associations soutenues et accompagnées par l'ACSO dans le cadre de la Politique de la ville.

L'enveloppe allouée se répartit de la façon suivante :

58 % pour la thématique Cohésion sociale (éducation, santé, culture, accompagnement, etc.) ;

36 % pour la thématique Développement économique, insertion, emploi ;

6 % pour la thématique Cadre de vie.

## **La Stratégie Territoriale de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (STSPD)**

Signée le 4 février 2020, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (STSPD), pour être mise en œuvre, s'appuie sur le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui réunit notamment les services de l'ACSO, le commissaire de police, le capitaine de la compagnie de gendarmerie de Chantilly, la Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, le Délégué du Préfet, les maires des communes de l'ACSO, le représentant des polices municipales ou rurales des villes et celui des services de prévention-médiation des villes, les délégataires des transports urbains, etc.

Cette stratégie s'articule autour de quatre axes :

Les jeunes exposés à la délinquance ;

La tranquillité publique ;

Les violences intrafamiliales et celles faites aux femmes ;

La santé mentale et les conduites addictives.

Pour répondre aux objectifs opérationnels de ces axes, des groupes de travail (un par axe) multi partenariaux doivent être mis en place. En 2020, compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, ces groupes n'ont pu se retrouver autant que prévu. Néanmoins, le groupe de travail consacré aux violences intrafamiliales s'est réuni en juillet après la période de confinement, et également en novembre 2020. Les nombreux partenaires de ce groupe ont indiqué avoir maintenu en grande partie leurs activités notamment par des permanences téléphoniques qui ont fait l'objet de supports d'information sur le site Internet de l'ACSO. Le groupe de travail consacré aux violences intrafamiliales a par ailleurs établi les priorités de travail pour l'année 2021 : elles porteront entre autres sur l'élaboration d'une programmation annuelle de formations et de sensibilisation à destination des professionnels. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, deux réunions restreintes du CISPD se sont tenues respectivement en juin puis en novembre.

## **Le Plan de Lutte Territorial contre les Discriminations**

A la suite de la restitution du diagnostic qui a porté sur l'ensemble du territoire, lors du dernier trimestre de l'année 2019, l'objectif était de mobiliser un groupe-ressources pour élaborer un plan d'actions afin de lutter contre les discriminations sur le territoire de l'ACSO. Ce groupe a été lancé avec une première réunion le 10 décembre. Elle aura placé autour de la table des élus locaux, des représentants associatifs, des personnels de CCAS et de services communaux (culture, emploi, etc.), l'Éducation nationale, l'action sociale du Département, le délégué défenseur des droits, la Préfecture et le Tribunal Judiciaire de Senlis.

## **Implik'actions contre l'absentéisme scolaire**

Dispositif de lutte contre l'absentéisme scolaire, Implik'actions a été lancé en janvier 2016. Il fait l'objet d'un co-pilotage ACSO/Éducation nationale. Il vise à « remobiliser des élèves absentéistes et ne trouvant pas de sens à l'école en vue de leur réintégration progressive dans leur scolarité ». Les élèves et leurs parents s'engagent à participer aux activités pédagogiques autour des modules (arts plastiques, estime de soi, orientation scolaire, atelier d'expression parentale, etc.).

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, une seule session a pu se tenir en présentiel. Quatre jeunes (3 garçons et 1 fille) ont pu y participer. Ils étaient issus des collèges Jules-Michelet, Jean-Jacques-Rousseau et Marcelin-Berthelot.

## **Les projets pour 2021**

**Discriminations : élaborer un plan d'actions**

Il est prévu de bâtir un plan d'actions mis au point par un groupe-ressources composé d'acteurs du territoire (associatifs, institutionnels, élus) pour lutter contre les discriminations. Ce document devrait être adopté à la fin du premier semestre.

**Prévention de la délinquance : prioriser les enjeux**

Afin d'assurer l'efficacité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), de nouveaux groupes de travail seront constitués pour prioriser les enjeux ressortis de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

**Contrat de ville : installer des groupes de travail**

Le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) ou avenant de prolongation du Contrat de ville devrait être effectif courant 2021. Il provoquera la mise en place de la nouvelle gouvernance du Contrat de ville comprenant le lancement de groupes de travail adossés aux trois piliers du dispositif, Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, et Insertion et développement économique.

**Lutte contre les violences : une mallette à faire connaître**

Une mallette pédagogique sur le thème de la lutte contre les violences a été conçue en lien avec la Ligue de l'Enseignement. Cette initiative s'est accompagnée de sessions de formation à poursuivre auprès du réseau local pour accroître la sensibilisation à cette problématique. Le prêt de la mallette aux partenaires sera organisé en 2021. Elle sera conservée dans les locaux de la Maison de la Justice et du Droit.

## **5/ CÔTÉ COULISSES**

### **Le schéma intercommunal de mutualisation des services**

Adopté en 2018 et mis en place en 2019, il confirme le dialogue et la coopération entre l'ACSO et les 11 communes dans de nombreux domaines :

- La mise en place de prestations de services des communes au profit de l'ACSO pour l'entretien de la voirie communautaire et des espaces verts et la gestion de l'utilisation des gymnases ;
- La mise en place de prestations de services entre les communes en matière d'instruction des documents d'urbanisme ;
- La création à terme d'un service commun Informatique et Télécommunications, d'un Système d'Informations Géographiques communautaire (SIG), d'un plan de formation commun, d'un service de médecine préventive et d'une cellule de recherche de financements pour les projets des villes et de l'agglomération ;
- La mise en réseau des services pour la lutte contre l'habitat indigne, le conseil et la veille juridique, la lecture publique, l'archivage et l'enseignement musical ;
- Le prêt de matériels techniques divers.

En 2020, les actions suivantes ont fait l'objet d'avancements :

- Plan de formation intercommunal ;
- Informatique et Téléphonie ;
- Gestion de l'occupation des gymnases intercommunaux ;
- Gestion de la voirie intercommunale ;
- Instruction des autorisations d'urbanisme ;
- Lutte contre l'habitat indigne ;
- SIG communautaire ;
- Développement d'un réseau de lecture publique ;
- Travail en commun des écoles de musique.

Initialement prévu jusqu'en 2020, le développement du schéma de mutualisation des services se poursuivra pendant le mandat afin de réévaluer les actions n'ayant pas encore fait l'objet de mise en œuvre.

### **Les nouveautés en 2020**

En 2020, la démarche de mutualisation s'est aussi étendue à la Direction Générale des Services avec la création d'un service commun entre l'ACSO et Creil. Depuis, la fonction de DGS est partagée à 50 % du temps de travail sur chaque collectivité.

Par ailleurs, le groupe de travail qui planche sur ce sujet a élaboré cette année le premier guide des écoles de musique de l'ACSO, saison 2020/2021. Il détaille, pour les 5 structures d'enseignement artistique du territoire, les enseignements proposés, les tarifs pratiqués et les moyens de transport disponibles. Exhaustif, ce guide s'adresse à l'ensemble des usagers, aux habitants des communes de l'ACSO dépourvues d'école de musique comme à ceux qui souhaitent apprendre un instrument sortant de l'ordinaire.

## Le Conseil de Développement et de Transition Écologique (CD&TE)

Représentant les 11 communes du territoire, le Conseil de Développement et de Transition Écologique est une assemblée d'habitants, d'associations et d'acteurs économiques et sociaux qui suivent pendant le mandat les travaux de l'ACSO en rendant des avis écrits. Relais des propositions faites par les habitants lors des rencontres organisées sur le territoire, ce collectif se réunit tous les mois pour étudier les politiques publiques. L'examen des dossiers se déroule avec les directions, les chefs de services et les partenaires de l'ACSO.

Après avoir rendu en janvier le dernier avis de la mandature précédente, ses membres ont subi les effets d'une année placée sous le signe des restrictions des rassemblements pour cause de crise sanitaire. La pandémie a aussi perturbé le calendrier d'installation de l'instance puisque les élections municipales et la désignation des nouveaux conseillers communautaire ont été reportées. Comme beaucoup, les membres ont découvert le travail en visio-conférence afin de continuer à échanger sur les enjeux à venir et sur l'organisation du conseil, et anticiper l'arrivée des nouveaux membres. Le bureau a assuré la transition. En décembre, deux délibérations sont venues définir le périmètre de la concertation et le rôle du Conseil de Développement. Pour la première fois, chaque conseil communautaire doit en effet préciser en début de mandature sa stratégie de concertation et la place de ces instances désormais dénommées Conseils de Développement et de Transition Écologique (CD&TE), un sujet transversal qui s'impose légalement à chaque collectivité locale. Une nouveauté dans sa composition : la loi a rendu la parité obligatoire.

### Les priorités pour 2021

Les mobilités seront une priorité en 2021 avec, pour commencer, le suivi du dossier Roissy-Picardie puis l'étude du Plan de Déplacement Mutualisé porté par le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). La composition du CD&TE ayant été renouvelée, les autres objectifs en 2021 seront de faire découvrir les enjeux du territoire et le rôle du conseil communautaire aux membres qui en début de mandature sont néophytes, mettre en place les outils de concertation, et répondre aux sollicitations du terrain.

## L'administration et les finances

L'un des dossiers qui aura mobilisé toute l'énergie de l'administration et des finances l'an dernier a indubitablement été la gestion des conséquences financières de la crise sanitaire. Mais aussi la réalisation d'une Prospective Pluriannuelle d'Investissement (PPI) afin de mieux maîtriser les dépenses.

### Les finances et la comptabilité

Les finances ont pour mission de préparer et de suivre dans le respect des règles de la comptabilité publique les différents budgets, celui de l'ACSO et ses 5 budgets annexes (Eau potable, Assainissement, Transports urbains, Gournay-les-Usines et Les Marches de l'Oise). Assistant et conseillant les directions, elles assurent d'une manière générale tous les dossiers à caractère budgétaire, financier ou fiscal.

### L'année 2020 a été marquée par :

La poursuite de la reprise des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales pour les communes de l'ex-Pierre Sud Oise ;

La gestion des conséquences financières de la crise sanitaire ;

Des études diverses sur la fiscalité ;

Une modification du calendrier budgétaire ;

La réalisation d'une Prospective Pluriannuelle d'Investissement (PPI)

### **Près de 2 M€ de subventions reçues**

La recherche de subventions auprès des partenaires financiers de l'ACSO est une préoccupation permanente. En 2020, 1 925 076 € ont été alloués, ce qui représente un taux de financement moyen de 41 %. Ces aides ont notamment été obtenues auprès du Conseil départemental de l'Oise, du Conseil régional des Hauts-de-France, du Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER), du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), de l'agence de l'Eau, de l'État, de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), et de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

### **Des subventions aux foyers socio-éducatifs**

Au titre de la saison scolaire 2019-2020, l'Agglo aura versé 32 825 € de subventions aux foyers socio-éducatifs des collèges, des lycées et de l'IUT du territoire afin de faciliter la scolarité de 10 843 élèves. Cette ligne de subvention est gérée par le service Finances.

### **L'eau et l'assainissement gérés en régie intéressée**

Depuis 2017, l'ACSO a délégué ses compétences « eau potable, assainissement et eaux pluviales » sous forme de régies intéressées auprès de Suez (périmètre ancienne CAC). Par ce contrat, le régisseur exploite le service public pour le compte de l'ACSO moyennant une rémunération qui n'est pas assurée par les usagers mais par l'ACSO en fonction des résultats obtenus. Les paiements des abonnés sont perçus par le régisseur et reversés à l'ACSO qui reste maître des prix et des recettes d'exploitation. L'ACSO rembourse au délégataire les dépenses liées au contrat, ce qui permet une réelle transparence et un meilleur suivi.

### **23,4 M€ de capital restant dû**

Au 31 décembre 2020, tous budgets confondus, le capital restant dû de la dette s'élevait à 23,4 M€. Le délai de désendettement (la durée nécessaire à l'ACSO pour rembourser son encours de dette si elle y consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement) est inférieur à 3 ans, ce qui est très satisfaisant.

### **Autorisations de programme et d'engagement**

L'ACSO gère 30 autorisations de programme et 18 autorisations d'engagement, tous budgets confondus. Les autorisations de programme (AP) permettent d'avoir une vision pluriannuelle d'une opération d'investissement donnée, tout en déterminant des crédits de paiement annuels. Les autorisations d'engagement (AE) suivent le même principe mais pour le fonctionnement.

Quelques exemples de réalisations lors de l'exercice 2020 :

Aire d'accueil des gens du voyage : 2 340 465 € ;

Travaux pour le schéma de circulations douces : 351 774 € ;

Equipements publics dans la ZAC de Gournay – Les Usines : 439 765 € ;

Opération Gare Cœur d'Agglo : 35 375 € ;

Etude d'impact du PCAET : 33 067,26 €.

L'exécution du budget principal et de ses budgets annexes par les agents du service des finances a représenté en 2020 l'émission de 11 200 mandats et 900 titres de recettes.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 92%, celles d'investissement à 37%. Ce faible taux de réalisation s'explique notamment par le décalage de la réalisation des travaux et acquisitions en raison de la crise sanitaire.

## Les ressources humaines

Les Ressources humaines assurent la gestion et l'accompagnement des agents de l'ACSO afin qu'ils disposent des compétences et des conditions de travail nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des projets de l'organisation. Cela se décline en 4 grands axes : la gestion administrative des RH (carrière, paie, temps de travail et absentéisme, action sociale), la santé et la qualité de vie au travail (conditions et environnement de travail), l'accompagnement des parcours professionnels (gestion des emplois, des effectifs et des compétences, formation, mobilités, conseil en évolution professionnelle), le dialogue social et les instances paritaires (Comité Technique et CHSCT). Le principe de la gestion intégrée permet à un agent d'être suivi durant toute sa carrière à l'ACSO par le même agent gestionnaire, ce qui permet d'appliquer la fonction d'accompagnement et de conseil grâce à une connaissance approfondie du parcours professionnel. Chaque gestionnaire gère son propre portefeuille d'agents.

## Des projets aboutis et d'autres engagés

A l'issue du diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS) lancé en 2019, trois axes de travail ont été identifiés, et des concertations ont pu être menées avec les représentants du personnel pour définir les principales actions qui pourraient figurer dans le plan de lutte et de prévention des RPS. En outre, la mise en œuvre de la loi dite de « Transformation de la fonction publique » avec notamment l'élaboration et l'adoption des Lignes Directrices de Gestion et des refontes relatives au temps de travail et au RIFSEEP s'est poursuivie. En revanche, le changement du logiciel de gestion du personnel a été retardé.

## Pas de fête de Noël mais toujours des cadeaux

En 2020, en raison de la crise sanitaire, le service RH n'a pas pu organiser le Noël des enfants du personnel de l'ACSO. Cependant, le budget dédié a été reversé aux familles sous forme de chèques cadeaux.

## Actualités 2021

De nombreuses mises en œuvre de projets RH sont prévues en 2021 parmi lesquelles :

L'installation du nouveau logiciel du service RH prévue le 1<sup>er</sup> avril 2021 va nécessiter une formation indispensable de l'équipe pour la prise en main du progiciel, la reprise des données de l'ancien logiciel et une période de test (avec des paies en double sur les 2 logiciels) ;

L'application des Lignes Directrices de Gestion ainsi que des refontes du temps de travail et du RIFSEEP avec la poursuite des mesures relatives à la transformation de la fonction publique ;

Le recrutement des 10 postes qui ont été créés lors du Conseil Communautaire de décembre 2020 afin de remettre en adéquation les moyens humains face aux grands projets du territoire.

## Le budget du service

- . Dépenses de personnel : 6 988 012 €
- . Versement pour formation : 11 384 €
- . Frais de déplacement : 13 108 €
- . Frais de mission : 3 294 €

. Actions sociales : 202 542 € dont  
CNAS : 31 376 € ;  
Tickets repas : 133 925 € ;  
Mutuelle (participation de l'employeur) : 24 908 € ;  
Noël des enfants : 1 460 € ;  
Prestations familiales : 10 873 €.

### **528 contrats de travail**

Une partie de l'activité du service repose sur la rédaction de courriers, d'arrêtés et de contrats pour la gestion de la carrière des agents. Ainsi, en 2020, ont été rédigés 943 arrêtés, 651 courriers, 528 contrats de travail et 190 réponses à des candidatures (hors mails).

### **Des partenaires extérieurs**

Le service Ressources humaines a vocation à travailler avec les responsables Ressources humaines des 11 communes de l'Agglomération. Il collabore également avec divers organismes comme le Centre de gestion de l'Oise, le CNFPT, la Trésorerie, la sous-préfecture, les organisations syndicales, la Mission locale de la Vallée de l'Oise et Pôle emploi.

### **L'activité juridique et les marchés publics**

Deux grandes missions décomposent l'activité du service Juridique et marchés public : le conseil juridique et la commande publique. Une responsable traite les questions émanant des services de l'ACSO, gère les contentieux, rédige et contrôle les dossiers des consultations des entreprises, et une assistante s'occupe de la phase d'attribution des marchés et de la gestion administrative.

### **Assistance juridique et contentieux**

Disponible au quotidien pour les différents services de l'ACSO, le service a répondu en 2020 à de nombreuses sollicitations nécessitant des réponses écrites ou orales, faisant fréquemment face à des demandes en urgence. Le service intervient aussi en support des services pour la rédaction de conventions ou de courriers divers. Outre les sujets d'études traités pour les services concernant les domaines variés du droit (droit de la commande publique, de l'environnement, de l'urbanisme, droit administratif, droit de la fonction publique, modalités d'occupation du domaine public), le service a été fortement impacté par le suivi des évolutions législatives et réglementaires dû à la pandémie de Covid-19. Les dossiers contentieux sont liés au droit de la commande publique, de l'urbanisme ou encore au droit de la fonction publique.

### **La commande publique réduite par le Covid-19**

La charge de travail liée à la commande publique a été réduite de moitié en comparaison avec l'année 2019 du fait de la pandémie de Covid-19. Ainsi en 2020, 20 procédures ont été lancées et 23 marchés ont été attribués, dont 15 marchés de service et 8 marchés de travaux. Par ailleurs, 35 dossiers ont concerné des avenants, 16 des déclarations de sous-traitance, 2 des affermisements de tranches optionnelles ou conditionnelles, 2 des courriers de résiliation, 3 des cessions de créance et 3 des Ordres de service de suspension (COVID).

## L'administration générale

Elle a pour mission l'accueil physique et téléphonique des usagers, la gestion du courrier, le suivi de la réservation des salles de l'ACSO, l'organisation et le suivi des instances communautaires.

**Les faits marquants de 2020, sont** l'installation des nouveaux élus et l'envoi sécurisé des convocations aux Bureaux et Conseils communautaires via la plateforme sécurisée S2Low ;

La transformation d'un mi-temps en temps complet pour la gestion de l'accueil et la prise en charge des archives de l'ensemble des services de l'ACSO.

### Une activité dense malgré le Covid

En 2020, le service a accueilli 6 093 personnes (contre 9 199 en 2019) et a reçu 9 003 appels téléphoniques (16 446 en 2019). Ces baisses s'expliquent par la crise sanitaire et le confinement de 2 mois du 16 mars au 15 mai. Un tiers des appels (3 011) concerne les déchets ménagers. Un volume de 5 188 courriers (9 626 en 2019) a été traité de la réception à la distribution aux services. Enfin, 1 095 réunions (1 464 en 2019) ont eu lieu dans les salles de l'ACSO.

### Bureaux et conseils communautaires

Secrétariat de la commission « Moyens généraux », du Bureau communautaire et du Conseil communautaire, contrôle de légalité des actes administratifs autres que les marchés publics et les arrêtés ressources humaines, gestion des fournitures et des matériels de bureau, gestion des archives comptent parmi les tâches du service.

L'an dernier, son activité s'est traduite par :

2 commissions « Moyens généraux » dans lesquelles ont été examinés 44 rapports ;

9 Bureaux communautaires avec 296 rapports analysés et 41 décisions validées ;

7 Conseils communautaires (dont 2 conseils en juillet pour l'installation de la nouvelle mandature) entérinant 265 délibérations.

Pour le contrôle de légalité, 306 délibérations ont été certifiées exécutoire, et 195 conventions découlant des délibérations et 186 arrêtés rédigés par les services de l'ACSO ont été examinés.

## Les informations géographiques

### Un nouveau système avec 5 applications

En 2020, l'ACSO a engagé une démarche de renouvellement de son WEB SIG et est passé au système Business Geographic. Celui-ci est organisé autour de cinq grandes applications : Territoire, Projets urbains, Habitat, Développement économique et Assainissement. Le déploiement de ces nouvelles applications, s'appuyant notamment sur les formations des utilisateurs, a été en partie retardé par la crise sanitaire et par la vacance du poste de chef de service SIG au deuxième semestre. La campagne de recrutement du chef.fe de projet lancée en 2020 a en effet été infructueuse. Elle a été relancée et devrait déboucher sur l'arrivée d'un nouveau chef de service au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

### Aboutir à un SIG intercommunal

La réflexion engagée dans le cadre du schéma de mutualisation intercommunal autour d'un SIG intercommunal porté par l'ACSO s'est poursuivie en 2020 avec les communes intéressées. La deuxième phase de l'étude visant à valider un scénario et à le déployer a pris du retard en raison de la vacance du poste de chef de service SIG. Le projet devrait toutefois être finalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

### **L'Observatoire des données économiques intégré dans le SIG**

En 2020, l'Observatoire des données économiques a été intégré dans le nouveau SIG de l'ACSO. Cela a ainsi permis la réalisation d'une base documentaire interne à la DDEEF, la possibilité d'exploiter une base d'Emails de plus de 1 500 adresses (moins de 400 les années précédentes), la mise à jour de Territoire d'Industrie, plus d'une trentaine de listes d'envoi différentes pour les campagnes de diffusion.

Toutefois, cette intégration a été freinée par le départ de la personne en charge du SIG à l'ACSO. Et l'exploitation des données a été fortement impactée par la crise sanitaire : toutes les données économiques de l'INSEE notamment, en date de 2018 pour les plus récentes, sont rendues caduques par la crise actuelle. Les données Pôle emploi et URSSAF, plus récentes, permettent à peine de mesurer les impacts liés au premier confinement à l'échelon local.

## **Le service informatique et télécommunications**

### **ACSO et ville de Creil : la mutualisation en marche**

Au cours de l'année 2020, la mutualisation des services informatique et téléphonie de la ville de Creil et de l'Agglomération Creil Sud Oise a fait un pas décisif. Il en résultera un service informatique constitué de 8 personnes dédié aux deux collectivités et chargé de gérer 260 équipements réseaux (switch, routeurs, liaisons radios) sur 600 postes de travail répartis dans près de 80 bâtiments de l'Agglomération et de la ville de Creil.

### **Covid : le télétravail à la portée de chaque agent**

Les périodes de confinement dues au Covid ont précipité le changement des méthodes de fonctionnement et fortement incité à opter pour le télétravail. L'ACSO a su répondre rapidement et efficacement à ce bouleversement des pratiques. Tous ses agents ont été équipés d'un ordinateur portable et d'un casque audio pour prendre les appels téléphoniques. Ils ont ainsi pu assurer la continuité du service public de chez eux tout en continuant d'étudier les dossiers en cours.

### **En 2020 :**

50 ordinateurs portables ont été déployés pour les élus installés pour la nouvelle mandature ;

Afin de s'adapter aux restrictions en cours, la visioconférence et la rediffusion audio des conseils communautaires ont été mises en place ;

Un technicien système, réseaux, sécurité a été recruté afin de renforcer l'infrastructure et venir en aide aux utilisateurs.

### **Par ailleurs, l'année a aussi été marquée par :**

L'extension de la mise à disposition du Service Informatique de l'ACSO à la commune de Montataire pour le changement de la téléphonie ;

La création d'un groupement de commande avec 13 structures du territoire pour l'achat de matériels ou de services informatiques qui sera mobilisé pour le renouvellement du marché de téléphonie coordonné par

l'ACSO en 2021 (600 lignes mobiles, fibres optiques et canaux pour la communication vocale par Internet, etc.).

## La communication et les relations extérieures

Relais indispensable entre les habitants, les médias, les acteurs économiques et sociaux et les politiques du territoire, la Communication sert à expliquer et à promouvoir les actions engagées par l'ACSO. Elle concourt à mettre en valeur les décisions des élus et à mettre en œuvre au quotidien les ambitions de l'exécutif. La communication recouvre aussi bien les Relations avec la presse, que les Relations Publiques, la Publicité, l'organisation d'événements institutionnels (visites de personnalités, signatures officielles, vœux, séminaires) et d'événementiels. Elle accompagne les services et directions de l'ACSO dans la promotion de leurs actions.

Comme pour toutes les missions de l'ACSO, la communication a su s'adapter et être force de proposition pendant tout le printemps 2020 et le premier confinement. Le digital a pris le relais et a permis d'informer régulièrement les populations des actions de l'Agglomération. Ouvertures, fermetures des établissements, informations sur les transports, informations économiques surtout dès la rentrée de septembre, le travail de la communication a été amplifié par toutes les incertitudes de la situation ambiante.

Si les vœux de l'ACSO ont pu se tenir en début d'année, il n'en a pas été de même ensuite pour les événementiels prévus puisqu'il a fallu annuler le Forum de l'Emploi, le Marché picard et le Forum de la Copropriété. En revanche, dès septembre l'Agglo s'est mise en capacité de proposer des rendez-vous « virtuels » grâce à la maîtrise des réseaux sociaux. C'est ainsi que le salon de l'Entrepreneuriat s'est tenu virtuellement en novembre 2020.

Comme l'année passée **plus de 40 communiqués de presse** ont été envoyés et relayés auprès des journalistes locaux et spécialisés. À chaque fois il s'agit de coller à l'actualité et de valoriser les dossiers des services. En parallèle la communication assure au quotidien revue de presse, suivi des journalistes, reportages photos et couverture vidéo, prêt de matériel de stand aux communes de l'Agglomération, rédaction du Rapport Annuel et édition de quatre magazines trimestriels.

Elle se déploie sous toutes formes de supports, les éditions bien sûr, **70 supports édités en 2020**, mais de plus en plus le digital avec un compte Facebook, un compte LinkedIn et un site sans cesse mis à jour. En 2019, **le trafic du site Internet a connu une hausse de près de 30 %**. **Le compte Facebook atteint fin 2020 plus de 3 000 abonnés et la page LinkedIn près de 400.**

Ainsi la communication du Territoire constitue aujourd'hui un repère sûr et fiable pour les habitants. L'information est précise et le suivi média et digital est quotidien.



*Cramoisy / Creil /  
Maysel / Montataire /  
Nogent-sur-Oise /  
Russeloy /  
Saint-Leu d'Esserent /  
Saint-Maximin /  
Saint-Vaast-lès-Mello /  
Thiverny / Villers Saint-Paul*



86 063 habitants ... 11 communes

**La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise**  
24, rue de la Villageoise – CS 40081 – 60106 CREIL Cedex  
Tél. : 03 44 64 74 74 – [contact@creilsudoise.fr](mailto:contact@creilsudoise.fr)

**Creil  
Sud  
Oise**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION